

**FORET COMMUNALE  
 GRAND-FAILLY**

401 ha 51 a

**REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER**

**2008 - 2022**

*Série unique : production de bois tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages*

*Traitement : conversion en futaie régulière*

Altitude	supérieure	258 m
	moyenne	240 m
	inférieure	220 m

Répartition des principales essences en début d'aménagement forestier	
Essences	% en surface couverte
Chêne sessile	15
Chêne pédonculé	33
Hêtre	9
Frêne	6
Feuillus précieux	6
Feuillus divers	24
Résineux divers	7
	<b>100</b>

Rédacteur : Yohann JAUMOILLÉ – Chef de projet aménagement



## - Sommaire -

<b>0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX .....</b>	<b>7</b>
0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET .....	7
0.2. SURFACE DE LA FORET .....	7
0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE .....	8
0.4. PARCELLAIRE.....	8
<b>1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL .....</b>	<b>9</b>
1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES .....	9
1.2. HABITATS NATURELS .....	13
1.3. RICHESSES NATURELLES OU ZNIEFF ET ZICO .....	13
1.4. FLORE .....	14
1.5 DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS .....	16
1.6 PEUPEMENTS NATURELS ET SEMI-NATURELS .....	21
1.7 FAUNE SAUVAGE .....	21
1.8 RISQUES .....	21
<b>2 ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX .....</b>	<b>24</b>
2.5 PRODUCTION LIGNEUSE .....	24
2.6 AUTRES PRODUCTIONS .....	26
2.7 ACTIVITES CYNEGETIQUES .....	26
2.8 ACCUEIL DU PUBLIC .....	27
2.9 PAYSAGES .....	28
2.10 RICHESSES CULTURELLES .....	28
2.11 SUJETIONS DIVERSES, STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER .....	28
<b>3 GESTION PASSEE .....</b>	<b>30</b>
3.5 TRAITEMENTS SYLVICOLES .....	30
3.6 TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL .....	33
3.7 ETATS DES LIMITES.....	33
3.8 ETATS DES EQUIPEMENTS .....	33
<b>4. SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX.....</b>	<b>36</b>
4.1 EXPOSE CONCIS DES ENJEUX RELEVES ET DES ACTIONS RETENUES.....	36
4.2 DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES.....	37
4.3 DECISIONS FONDAMENTALES (RELATIVES A LA SERIE UNIQUE).....	37
<b>5 PROGRAMME D'ACTIONS.....</b>	<b>48</b>
5.1 DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER.....	48
5.2 PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE .....	48
5.3 OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE.....	57
5.4 DISPOSITIONS LIEES AUX MARDELLES .....	58
5.5 GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE - CHASSE ET PECHE.....	59
5.6 DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC ET DES PAYSAGES .....	59
5.7 DISPOSITIONS EN FAVEUR DES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES .....	60
5.8 DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET .....	61
5.9 DISPOSITIONS CONCERNANT LES ZONES HORS SYLVICULTURE .....	61
<b>6 . BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER.....</b>	<b>62</b>
6.1 RECOLTES .....	62
6.2 RECETTES .....	62
6.3 DEPENSES.....	62
6.4 BILAN PASSE ET FUTUR .....	63
<b>7. ANNEXES .....</b>	<b>66</b>



# Présentation de l'aménagement

La gestion d'une forêt à long terme ne peut se concevoir sans un guide. Ce guide, pour les forêts relevant du régime forestier, s'appelle un aménagement. C'est ce document que vous avez entre les mains. Il fait le point sur l'état actuel de cette forêt et formalise les choix de gestion qui ont été faits avec vous en fonction des possibilités matérielles (peuplements forestiers, sols, écologie, paysage etc.) et de la nécessité d'une gestion patrimoniale.

L'aménagement forestier est donc l'occasion à un moment donné de faire le point de l'existant, d'examiner le passé de la forêt pour mieux comprendre son état actuel, et de rechercher la ou les meilleures solutions permettant de satisfaire le propriétaire... et nos successeurs.

Une fois le cap donné, il sera alors appliqué pendant toute sa durée de validité pour se rapprocher des objectifs précisés. Ceux-ci sont prévus au mieux, mais l'homme ne peut ni tout prévoir, ni se garantir contre tous les aléas. La tempête du 26 décembre 1999 en est un exemple dramatique.

En sachant que des événements incontrôlables peuvent remettre en cause de nombreuses décennies de mise en valeur... et le patrimoine du propriétaire, la démarche de l'aménagiste est donc d'anticiper les problèmes prévisibles à moyen ou à long terme, tout au moins ceux qui dépendent de nos choix d'aujourd'hui.

---

Pour cette forêt-ci, on peut résumer l'aménagement de la façon suivante :

La forêt communale de Grand-Failly s'étend sur 401,51 ha. Elle est constituée de deux massifs bien distincts :

\* le massif principal (constitué du Bois de Grand-Failly, du Bois du Four et du Haut-Bois) est localisé en zone de transition et comporte des sols qui se rattachent aux plateaux calcaires mais aussi des sols typiques de la Woëvre. Ce canton se trouve au cœur des plaines agricoles du Sud-Ouest de la commune et est de fait limitrophe au département de la Meuse.

\* l'autre canton, de plus petite superficie, « Petit-Xivry », plus à l'Est, est à rattacher aux Plateaux calcaires de Lorraine (région naturelle du Pays-Haut). Il s'agit d'une ancienne forêt sectionnale.

Ce massif constitue de fait un patrimoine très intéressant aussi bien sur un plan économique qu'écologique.

L'aménagement forestier à venir, d'une durée de 15 ans (2008-2022) aura comme objectif principal la recherche d'une production de bois d'œuvre de qualité tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages. La chasse sera un objectif secondaire assigné au massif, le suivi des populations animales étant important.

Du fait de conditions stationnelles très hétérogènes, le respect des essences objectif devient primordial.

Dans le canton principal (Bois de Grand-Failly, Bois du Four et Haut-Bois) : les chênes dominent actuellement largement dans l'étage dominant mais les feuillus divers deviennent de plus en plus concurrentiels. Ces derniers se retrouvent abondamment en sous-étage.

Sur les sols plus argileux, c'est le Chêne pédonculé associé aux fruitiers qui doit être privilégié. Mais le Chêne sessile étant également préconisé sur de nombreuses stations, la distinction des deux espèces doit alors être effectuée. Le Hêtre est également à favoriser sur les sols limoneux ou plus carbonatés. Les feuillus précieux (Merisier, Alisier torminal...) sont disséminés au sein des parcelles. Le Tilleul peut fréquemment donner de beaux produits.

Des coupes d'amélioration classiques devront se poursuivre (en privilégiant une baisse de la concurrence du taillis). Les régénérations bien entamées lors du dernier aménagement devront être achevées, ceci constituant un groupe régulier. Plusieurs parcelles seront de nouveau proposées en régénération.

Dans le canton de Petit-Xivry : le Hêtre et les feuillus précieux trouvent des conditions de croissance très favorables. On peut tout de même retrouver les chênes de manière fréquente. L'extraction progressive des sujets âgés a eu pour effet une ouverture des peuplements ; on cherche une irrégularisation des peuplements. Des peuplements sont déjà hétérogènes mais ceci est majoritairement lié aux feuillus divers (perches et petits bois de qualité hétérogène). Certaines parcelles (très affectées par les coups de vent successifs) ne sont plus viables et seront régénérées.

Quelques parcelles plus isolées ont un objectif de protection biologique plus prononcé.

Les prévisions de récoltes sont revues à la hausse du fait d'une dynamisation de la sylviculture. Les recettes devraient être équivalentes, en sachant que les cours du bois sont tout de même très instables et que les produits mis sur le marché seront très hétérogènes. Les dépenses en matière de travaux seront légèrement supérieures à celles de l'aménagement passé. Le bilan financier prévisionnel reste nettement positif.

Il s'instaure ainsi le gage d'une gestion durable de ce massif forestier.

## 0. Renseignements généraux

### 0.1. Désignation et situation de la forêt

---

Nom et propriétaire de la forêt : **forêt communale de Grand-Failly**

La forêt communale de Grand-Failly n'était constituée à l'origine que des bois de Grand-Failly, mais celle-ci a vu son patrimoine s'étendre suite à l'acquisition de la forêt sectionnale de Petit-Xivry.

La répartition de la forêt (en ha) était la suivante lors de l'aménagement passé :

Forêt de Grand-Failly	360,7745 ha
Forêt sectionnale de Petit-xivry	34,2045 ha
Total	394,9790 ha

Une soumission en date du 06.05.2002 a eu lieu à Petit-Xivry (+ 0,3745 ha)

La forêt se décompose en plusieurs massifs de la façon suivante :

Massif	Parcelles
Bois du Four	Parcelles 9 à 11 et 26 à 28
Haut-Bois	Parcelles 1 à 8 et 29 à 31
Bois de Grand-Failly	Parcelles 12 à 25 et 32 à 46
Pré Suzanne	Parcelle 47
Grande Friche	Parcelle 48
Petit-Xivry	Parcelles 49 à 62
Grand Fréchi	Parcelle 63
Le Péro	Parcelle 64
Launois – Fond Barnu	Parcelle 65

Situation de la forêt, schéma régional d'aménagement, organisation administrative de la gestion :  
Cf. première page (page de garde).

### 0.2. Surface de la forêt

---

	Surface	ha	a	ca
Surface à la date du dernier aménagement forestier		394	60	45
Ajustement de la surface cadastrale		6	53	10
Distractions du régime forestier		00	00	00
Bénéficiaire du régime forestier		+ 00	37	45
Surface arrondie à l'are pour l'exposé du présent aménagement		401	51	00
Espaces non forestiers ou jugés improductifs		8	50	
Surface destinée à la culture forestière arrondie à l'are (surface réduite)		393	01	

\* Il existe des espaces non forestiers ou improductifs :

<b>Localisation</b>	<b>Nature</b>	<b>Surface (ha)</b>
Parcelle 18	Pelouse et fruticée	0,14
Parcelle 19	Pelouse et fruticée	0,15
Parcelle 25	Emprise d'un oléoduc	0,56
Parcelle 48	Lieu de stockage de matériaux	0,63
Parcelle 48	Morts-bois calcicoles	1,07
Parcelle 50	Zone à éboulis	0,68
Parcelle 63	Prairie humide	0,85
Parcelle 64	Zone humide et sources tuffeuses	1,33
Parcelle 65	Bordure de ruisseau	3,09
	<b>Total</b>	<b>8,50</b>

Les calculs ultérieurs seront effectués à partir de la surface réduite soit **393,01 ha**.

Le détail des parcelles cadastrales qui constituent la forêt figure en annexe 1.

### **0.3. Procès-verbaux de délimitation ou de bornage**

---

Pour les Bois de Grand-Failly : délimitation et PV de bornage en date du 31.07.1771

Pour la forêt sectionnale de Petit-Xivry : délimitation et PV de bornage en date du 18.11.1780

Ils sont archivés dans les locaux de l'agence Meurthe-et-Moselle Nord à Nancy.

### **0.4. Parcelleire**

---

La correspondance entre la nouvelle et l'ancienne numérotation des parcelles forestières se trouve à l'annexe n° 1.

\* Le parcellaire forestier a été modifié. On a effectué un regroupement des parcelles 1 à 4 (parties localisées au Nord du chemin empierré) et de fait agrandi la parcelle 29. Les peuplements montrant de fortes similitudes ont facilité ce changement de parcellaire (l'entretien est rendu plus aisé).

\* Des modifications touchent également les parcelles 53, 54, 55 et 56. Des ajustements permettent de simplifier la gestion (l'ancien découpage étant trop complexe).

Une distraction de la parcelle 63 est à envisager (plus de vocation forestière à l'heure actuelle). Auparavant, il s'agissait d'une peupleraie (exploitée en 1988), désormais il s'agit d'une pâture pour bovins.

Voir carte n° 3 du parcellaire

# 1. Analyse du milieu naturel

## 1.1. Facteurs écologiques

---

### 1.1.1. Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt : cf. page de garde

Le relief et les expositions des versants (région IFN du Pays-Haut) annexée (n°1), l'hydrographie sont donnés par la carte de situation IGN annexée (n°2).

Massif	Parcelles	Topographie / Exposition
Bois du Four	Parcelles 9 à 11	Plateau / Légèrement exposé à l'Ouest
	Parcelles 26 à 28	Plateau
Haut-Bois	Parcelles 1 à 8	Faibles pentes exposées Sud-Ouest
	Parcelles 29 à 31	Plateau
Bois de Grand-Failly	Parcelles 12 à 25	Plateau avec des dépressions au Sud/Ouest (ruisseaux intermittents et talwegs)
	Parcelles 32 à 46	Plateau avec des dépressions au Sud/Ouest (ruisseaux intermittents et talwegs) Exposition Sud-Ouest Fond de vallon
Pré Suzanne	Parcelle 47	Fond de vallon
Grand Friche	Parcelle 48	Plateau mais surtout versant exposé Sud / Sud-Ouest
Petit-Xivry	Parcelles 49 à 62	Versant Nord / Nord Est
Grand Fréchi	Parcelle 63	Bordure de ruisseau
Le Péro	Parcelle 64	Versant Ouest
Launois – Fond Barnu	Parcelle 65	Bordure de ruisseau

De nombreux ruisseaux non permanents traversent le Bois du Four et le Haut-Bois, entaillant ces mêmes cantons et formant plusieurs méandres.

Le ruisseau de Poncel borde la parcelle 63.

Le ruisseau de l'Aulnois est limitrophe de la parcelle 65. Un autre ruisseau borde les parcelles 59 à 62.

La rivière la Chiers coule au Nord des parcelles 49 à 54.

A noter de nombreux phénomènes karstiques (présence de gouffres d'effondrement, souvent colmatés).

On observe aussi de nombreuses dolines (en parcelles 1, 7, 21, 22, 26, 30...).

### 1.1.2. Climat (Cf. la DOLAM pour des détails plus précis.)

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique : hiver parfois rude, été chaud, précipitations fréquentes. Gelées tardives habituelles.

Particularités locales : néant.

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt :

\* Tempête de 1999 : les parcelles 51, 52 et 53 ont été très affectées (octroi de subventions pour le nettoyage) et chablis diffus (surtout sur Petit-Xivry).

\* Tempête de 1990 : les parcelles 49, 50 et 51 ont été les plus touchées (2000 m<sup>3</sup>)

### 1.1.3. Géologie, pédologie, synthèse des facteurs écologiques (stations)

*Les stations sont des unités qui correspondent à des endroits où règne une certaine homogénéité au niveau du sol, de la flore et bien sûr du climat. Leur reconnaissance est très utile : certaines stations sont rares et hébergent une flore particulière, mais surtout cela permet de favoriser les essences les mieux adaptées aux conditions locales.*

Etant donné que la forêt se situe dans une zone de transition entre les plateaux calcaires et la Woëvre, l'utilisation des deux catalogues de stations a été pertinente. La définition des stations forestières repose sur le catalogue des stations Plateaux Calcaires de Lorraine (Guide CRPF) ainsi que sur le catalogue de la Woëvre (Girault 1987). On y trouve des renseignements plus précis sur la pédologie.

La carte des stations de l'ancien aménagement a été jugée incorrecte et a donc été refaite pour cet aménagement.

L'inventaire des stations forestières a été effectué à partir de sondages pédologiques réalisés en 2005 (réalisé à l'avancement).

Stations forestières, pédologie, meilleures potentialités (Cf. carte des stations forestières n°4) :

	Code	Station ou groupe stationnel	Surface		Essences les mieux adaptées (la principale en gras)
			Ha	%	
Plateaux Calcaires	PMX	Hêtraie-chênaie mésoxérophile de plateau	3,38	1	<b>Hêtre</b> – Alisier blanc- Alisier torminal – Tilleul à grandes feuilles - Charme
	PM	Hêtraie-chênaie mésophile de plateau	13,06	3	<b>Hêtre</b> – Alisier torminal – Erable sycomore
	PN	Hêtraie-chênaie neutrophile de plateau	48,15	12	<b>Hêtre – Chêne sessile</b> – Merisier – Fruitiers – Frêne – Erable sycomore – Alisier torminal
	VMX	Hêtraie de versant Est ou Ouest mésoxérophile	3,72	1	<b>Hêtre</b> – Erable sycomore – Alisier torminal – Merisier
	VM	Hêtraie de versant Est ou Ouest mésophile	27,90	7	<b>Hêtre</b> – Erable sycomore – Alisier torminal – alisier blanc – Charme
	VTE	Tillaie-érablaie à scolopendres	1,46	0,5	<b>Erable sycomore</b> – Tilleul à grandes feuilles – Erable plane - Frêne
	AFR	Aulnaie-frênaie de bordure de ruisseau	2,55	1	<b>Aulne glutineux – Frêne commun</b> – Erable sycomore
	BV	Hêtraie-frênaie de bas de versant	6,30	1,5	<b>Hêtre - Frêne commun</b> – <b>Erables</b> - Chêne sessile ou pédonculé - Merisier
	FEV	Frênaie – érablaie de fond de vallon	4,14	1	<b>Frêne comun – Erable sycomore</b> – Merisier – Chêne pédonculé
	cTUF	Station remarquable à Tufs	3,18	1	Essences spontanées
<b>Total</b>			<b>113,84</b>	<b>29</b>	

	Code	Station ou groupe stationnel	Surface		Essences les mieux adaptées (mettre la principale en premier)
			Ha	%	
Woèvre	W-II	Chênaie-frênaie de bas de pente et de fond de vallon	22,58	6	<b>Chêne pédonculé – Frêne commun</b> – Erables – Tremble - Bouleau
	W-IV	Chênaie pédonculée charmaie sur marnes pures	49,98	12,5	<b>Chêne pédonculé</b> – fruitier - Erables
	W-V	Hêtraie-chênaie-charmaie sur alluvions anciennes	72,15	18,5	<b>Hêtre – Chêne sessile</b> – Chêne pédonculé – Erable sycomore – Alisier torminal
	W-VI	Chênaie-charmaie sur limons peu épais	110,51	28	<b>Chêne sessile – Chêne pédonculé</b> – Erable sycomore – Alisier torminal
	W-VII	Chênaie-charmaie-hêtraie sur limons moyennement épais	23,95	6	<b>Chêne sessile – Hêtre</b> – Alisier torminal – Fruitiers – Chêne pédonculé – Tilleul à petites feuilles
<b>Total</b>			<b>279,17</b>	<b>71</b>	
<b>Total général</b>			<b>393,01</b>	<b>100</b>	

La fertilité globale de la forêt est élevée (65 % de la forêt est de fertilité élevée à très élevée, les 35 % restants étant "moyens").

### **Canton de Grand Faily, du Bois du Four et du Haut-Bois :**

Le canton du Haut-Bois possède de très bonnes conditions édaphiques, permettant la production de bois de qualité. Le caractère acidiphile de certaines espèces végétales (chèvrefeuille, stellaire des bois, carex des bois, carex à pilules...) est un bon indicateur de l'épaisseur de limons. Le Chêne sessile y trouve des conditions de croissance optimales.

Le canton du Bois du Four présente également de bonnes potentialités, malgré un placage de limons plus faible. Le Chêne pédonculé est le plus adapté sur ce type de sols.

Le canton du Bois de Grand-Faily est propice au Hêtre et au Chêne sessile dans sa partie Nord-Est.

Quant au Chêne pédonculé, il montre ses limites sur de telles stations notamment lors de sécheresses estivales. La dynamique naturelle est également très correcte (semis de diverses essences telles que le Hêtre, l'Erable sycomore, le Frêne et le Charme...).

Dans la partie Ouest du massif de Grand-Faily : l'épaisseur de limons n'est jamais importante (entre 5 et 20 cm) et repose sur une argile (facilement prospectable). Les débris calcaires y apparaissent progressivement dans le profil et l'effervescence a lieu à 90-100 cm de profondeur. Des tâches d'hydromorphie apparaissent généralement à 50-60 cm de profondeur.

Le Chêne pédonculé convient mieux aux sols plus lourds dans la partie Sud-Ouest. De l'hydromorphie s'observe sur ces sols à engorgement temporaire du fait de l'absence de drainage suffisant sur un matériau argileux (dépressions sur le plateau). La fertilité est plus mitigée sur la partie Est du massif, la contrainte principale étant la lourdeur des sols et le risque de compactage de l'argile en profondeur. D'ailleurs on peut noter la présence d'anciens fossés de drainage là où les sols sont caractérisés par un profil très argileux.

En règle générale, la fertilité est donc très bonne mais les risques de tassement des sols sont à redouter lors des exploitations.

La parcelle 48 est nettement moins fertile, la réserve en eau est la contrainte majeure et la prospection des racines y est limitée. La carbonatation du profil détermine le cortège forestier et la végétation associée, très riche (coudrier, troëne, aubépine, fusain d'Europe, prunelier, daphné lauréole, fraisier vert, mercuriale, ronce des bois, lierre, viorne lantane, cornouiller mâle, platanthère verdatre et orchis...).

### **Canton de Petit-Xivry :**

La profondeur de décarbonatation varie suivant la topographie. La prospection des racines est partout relativement aisée.

Sur la quasi totalité du canton, le Hêtre est l'essence principale la mieux adaptée mais le Chêne sessile peut donner de bons produits.. Celle-ci est accompagnée sur les versants frais et bien exposés par les essences précieuses (donnant de bons résultats). Sur les versants les plus secs, elle est en mélange avec des essences moins exigeantes en eau telles que le Charme, l'Erable champêtre et le Tilleul.

Dans les fonds de vallon : le bilan hydrique est favorable. Diverses essences se montrent très concurrentielles (Erables, Frêne...). Les espèces végétales associées sont le coudrier, la parisette, la mercuriale, l'ail des ours, la fougère femelle, la fougère mâle, le sceau de salomon, la ronce...

Les potentialités les plus limitées se localisent sur les versants les plus abrupts. Les sols y sont trop superficiels ou instables (éboulis...), on y retrouve une station remarquable : la tillaie-ébrale.

### **Autres parcelles :**

La parcelle 63 se trouve en bordure de ruisseau et présente un profil très argileux, engorgé pendant une grande partie de l'année.

Il y a une station particulièrement remarquable à tufs en parcelle 64, le versant légèrement exposé Ouest présente de bonnes potentialités (frais, bien drainé...).

La parcelle 65 se situe aussi en bordure d'un ruisseau et présente un profil très argileux et hydromorphe.

### **Tableau récapitulatif :**

<b>Massif</b>	<b>Essences à privilégier</b>
Bois du Four	Chêne pédonculé – Feuillus précieux / Hêtre (Est)
Haut-Bois	Chêne pédonculé – Fruitières
Bois de Grand-Failly	Chêne pédonculé (Ouest) – Feuillus divers / Chêne sessile –Hêtre (Est)
Pré Suzanne	Chêne sessile – Feuillus précieux
Grande Friche	Hêtre – Feuillus précieux
Petit-Xivry	Hêtre – Frêne – Feuillus précieux
Grand Fréchi	Aulne glutineux – Frêne - Peuplier
Le Péro	Hêtre – Feuillus précieux
Launois – Fond Barnu	Aulne glutineux – Frêne

- *Feuillus précieux* : *Merisier, Alisier torminal, Erable sycomore, Erable plane...*
- *Fruitiers* : *pommier, poirier...*
- *Feuillus divers* : *Charme, Tilleul, Erable champêtre...*

## **1.2. Habitats naturels**

---

La plupart des habitats forestiers de Lorraine sont d'intérêt communautaire. La forêt est concernée par plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire : il s'agit de Aulnaie-frênaie de bordure de ruisseau et de la station remarquable à tufs.

La parcelle 64 située sur un flanc de colline, d'où suintent plusieurs sources. Le terrain repose sur un substrat calcaire traduit par la présence d'espèces calciclines à calcicoles (*Ligustrum vulgare*, *Euphorbia cyparissias*, *Carex flacca*, *Cornus sanguinea*, *Clematis vitalba*, *Brachypodium sylvaticum*).

Un inventaire floristique a été réalisé dans cette zone (François VERNIER – ONF) et est disponible dans le sommier de la forêt.

Ces peuplements forestiers se rattachent :

- à la Classe du Querco-Fagetea, ordre du Populetalia albae, alliance de l'Alno-Padion, association *Carici remotae-Fraxinetum excelsioris* (zones les plus humides) (Code Eur 15 91E0 – code corine 44.3)

En revanche, la lisière est à rattacher au *Rhamno catharticae – Prunetea spinosa*

En parcelles 64 et 65 : les milieux humides peuvent être divisés en 2 catégories :

Les rives de ruisseau et les sources font partie du *Montio fontanae cardaminetea amarae* avec présence notamment de *Cratoneuron commutatus* au niveau des sources et *Carex acutiformis* occupant de manière exclusive une petite clairière et *Phragmites australis* en bordure de forêt à proximité de *Carex acutiformis*.

Les sources constituent l'habitat prioritaire européen « Communautés de sources et suintements carbonatés » (code EUR 15 : 7220 – code corine 54.12) ainsi que les versants à tillaie-éablaie (code EUR 15 : 9180 – code corine 41.4).

## **1.3. Richesses naturelles ou ZNIEFF et ZICO<sup>1</sup>**

---

On ne recense pas de ZICO sur la forêt. En revanche une ZICO (LE 06) se localise proximité de la parcelle 65.

En revanche on peut relever la présence d'une ZNIEFF du type I n° 410001917 « Pelouses de Saint Laurent Sur Othain » au Sud de la parcelle 48.

Plusieurs espèces sont donc susceptibles de se retrouver aux abords du massif communal :

---

<sup>1</sup> ZNIEFF = zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique  
ZICO = zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux

- Adonis aestivalis (Adonis d'été)
- Arabis hirsuta (Arabette hérissée)
- Asperula cinanchica (Herbe à l'esquinance)
- Genista tinctoria (Genêt des teinturiers)
- Globularia bisnagarica (Globulaire commune)
- Helianthemum nummularium (Hélianthème jaune)
- Linum tenuifolium (Lin à feuilles menues)
- Melanpyrum arvense (Mélanpyre des champs)
- Orobranche alba (Orobranche du thym)
- Polygala amarella (Polygala amer)
- Polygala calcarea (Polygale du calcaire)
- Pulsatilla vulgaris (Anémone pulsatille)
- Stachys recta (Epière droite)
- Trifolium montanum (Trèfle des Montagnes)
- Anthéricum ramosum (Phalangère rameuse)
- Gymnadelia conopsea (Orchis moucheron)
- Ophrys apifera (Ophrys abeille)
- Ophrys insectifera (Ophrys mouche)
- Orchis anthropora (Orchis Homme pendu)
- Orchis masculata (Orchis mâle)
- Orchis militaris (Orchis militaire)
- Platanthera bifolia (Plantantère à deux feuilles)
- Platanthère chloranta (Orchis verdâtre)

Les versants les plus séchards sont à forts intérêts (écologique, paysager...) et doivent être préservés.

On note la présence de nombreuses orchidées sur sols superficiels.

Les éboulis sont susceptibles d'accueillir des espèces intéressantes (Petit-Xivry).

Les sous-bois calcicoles ombragés comportent des espèces intéressantes (bois joli...)

Les arbres secs ou à cavités abritent de nombreuses espèces (insectes, chiroptères, oiseaux...)

Quelques dépressions très engorgées accueillent des carex (à l'heure actuelle non déterminés). Le bouleau, le tremble, ou encore les saules colonisent ces milieux et dépérissent rapidement (parcelle 47...).

Le Bois de Grand-Failly et du Haut-Bois contiennent quelques mardelles (parcelles 10, 21, 40, 41, et 47). Celles-ci abritent des espèces animales et végétales caractéristiques des milieux humides (batraciens, tritons...). D'ailleurs une espèce : le triton crêté (*Triturus cristatus*) a été recensée sur la commune de Grand-Failly et bénéficie d'une protection nationale.

voir carte n°5

#### **1.4. Flore**

---

Il existe un bouquet d'arbres remarquable en parcelle 18 (en bordure d'un chemin empierré) dénommé : « Chênes Pigney » dédié un grand ingénieur des eaux et forêts. Les habitants de la commune y sont très attachés.

Un chêne de forte dimension a aussi été repéré en parcelle 21 (au centre de la parcelle) et nommé chêne « Pontet » en hommage à un forestier local.

Un Hêtre ayant un port particulièrement imposant est présent en parcelle 12 (extrême Nord).

**Sur le Bois de Grand-Failly, Bois du Four et du Haut-Bois**, la flore est assez limitée : lierre grimpant, troëne, églantier, fraisier vert, anémone des bois, ronce aubépine et nombreuses bryophytes (Cirriphyllum piliferum, Eurynchium striatum, Hylmocomium brevirostre, Thamnobryum alopecurum, Thuidium tamariscinum...).

**Sur Petit-Xivry** : la végétation est assez typique des plateaux calcaires (aubépine, cornouiller sanguin, églantier, brachypode des bois, sceau de salomon, vioerne lantane, daphné à feuilles de laurier, mélisse penchée, mercuriale pérenne, aspérule odorante...).

La répartition actuelle des essences forestières est indiquée en page de couverture.

### **Bois de Grand-Failly, Haut-Bois et Bois du Four :**

Le Chêne pédonculé est toujours le plus représenté à l'étage dominant.

Les chênes sont susceptibles de donner de très beaux produits sur stations à sols fertiles et profonds. Il est de qualité plus moyenne (roulure, gourmands, picots...) sur stations plus sèches. Le Chêne pédonculé est généralement en mélange avec le Chêne sessile. Ces essences sont très sensibles à la concurrence, notamment dans le jeune âge, ce qui nécessite des interventions pour les maintenir en mélange.

L'Alisier torminal a une croissance lente et est souvent concurrencé mais se retrouve de manière intéressante en parcelles 20, 21, 24, 25, 30, 34, 35 et 36.

Le Charme joue un rôle culturel essentiel, il disparaît sur versant à ensoleillement marqué. Sur les autres stations, il est souvent abondant.

Le Tilleul donne de bons résultats (bonne rectitude, branchaison fine...).

**Sur Petit Xivry** : à l'étage dominant, les chênes (sessile et pédonculé intimement mélangés) sont associés au Hêtre.

Les peuplements comportent fréquemment des feuillus précieux (surtout représentés par les Erables sycomore et Plane, puis le Merisier) mais aussi des feuillus divers (Charme, Erable champêtre, Tilleul...). Ces derniers sont parfois abondants dans le taillis et le sous-étage.

Le Frêne est envahissant dans certaines régénérations naturelles, mais il constitue un véritable relais de production et participe au maintien de l'ambiance forestière. Il donne de très bons résultats sur versants bien drainés et sur sols frais.

Le Merisier trouve des conditions optimales sur sols profonds mais donne des produits corrects sur stations plus limitantes.

L'Erable sycomore se régénère aisément, étant peu exigeant en lumière dans son jeune âge. Il fournit généralement des sujets de qualité ayant une croissance rapide.

L'Erable champêtre et l'Alisier blanc subissent moins de concurrence sur stations plus sèches, mais ils sont de qualité hétérogène.

Voir carte n° 6 : composition en essences forestières

## 1.5 Description des peuplements forestiers

### 1.5.1 Description des peuplements

La définition des types de peuplements repose sur la typologie des peuplements des plateaux calcaires de Lorraine. Un maillage a été établi à 2 points/ha. Plusieurs critères dendrométriques ont été relevés sur des placettes relascopiques.

\* PB : Petits Bois (tiges de 17,5 cm à 27,5 cm)  
BM : Bois Moyens (tiges de 27,5 cm à 47,5 cm)  
GB : Gros Bois (à partir de 47,5 cm)

*p* : pauvre en perches et Petits Bois d'avenir  
*r* : riche en perches et Petits Bois d'avenir

Les types de structures de peuplements rencontrés dans les peuplements précomptables la forêt sont :

Haut-Bois (parcelles 1 à 8 et 29 à 31) :

Code*	Description	% des placettes échantillonnées
12	Peuplement à Petits bois avec Bois Moyens	4
21p	Peuplement à Bois Moyens avec Petits Bois	10
22p	Peuplement à Bois Moyens	7
23p	Peuplement à Bois Moyens avec Gros Bois	6
31p	Peuplement à Gros Bois avec Petits Bois	3
32p	Peuplement à Gros Bois avec Bois Moyens	26
<b>33p</b>	<b>Peuplement à Gros Bois</b>	<b>29</b>
52p	Peuplement Irrégulier à Bois Moyens	15
		<b>100</b>

Les peuplements à Gros Bois sont majoritaires. Mais les Petits Bois et les Bois Moyens sont dominants dans le Sud. Les essences sont désormais très mélangées. Dans certaines plages les Feuillus divers dominent complètement.

G m <sup>2</sup> /ha	Volume m <sup>3</sup> / ha	% des placettes échantillonnées
< 6 m <sup>2</sup> / ha	< 80 m <sup>3</sup> / ha	4
entre 7 et 14 m <sup>2</sup> / ha	entre 80 m <sup>3</sup> et 150 m <sup>3</sup> / ha	35
entre 15 et 19 m <sup>2</sup> / ha	entre 160 et 220 m <sup>3</sup> / ha	42
> 19 m <sup>2</sup> / ha	> 220 m <sup>3</sup> / ha	19
		<b>100</b>

Le capital est satisfaisant, le canton comporte encore des Gros Bois de qualité.  
Le taillis est important et exploitable (diamètre intéressant).

Bois du Four (parcelles 9 à 11 et 26 à 28)

Code*	Description	% des placettes échantillonnées
22p	Peuplement à Bois Moyens	12
<b>32p</b>	<b>Peuplement à Gros Bois avec Bois Moyens</b>	<b>50</b>
33p	Peuplement à Gros Bois	14
52p	Peuplement Irrégulier à Bois Moyens	16
53p	Peuplement Irrégulier à Gros Bois	8
		<b>100</b>

Les peuplements à Gros Bois avec Bois Moyens sont nettement majoritaires. Le Chêne pédonculé domine largement, mais les feuillus divers sont de plus en plus concurrentiels. Les peuplements n'ont que peu évolué et ont conservé leur structure de type taillis sous futaie. Les catégories de bois sont fréquemment intimement mêlées. Or la plupart du temps, les perches et les Petits Bois sont dominés par les Feuillus Divers ou par des chênes de qualité médiocre. Les Feuillus précieux sont disséminés au sein des peuplements.

G m <sup>2</sup> /ha	Volume m <sup>3</sup> / ha	% des placettes échantillonnées
< 6 m <sup>2</sup> / ha	< 80 m <sup>3</sup> / ha	1
entre 7 et 14 m <sup>2</sup> / ha	entre 80 m <sup>3</sup> et 150 m <sup>3</sup> / ha	29
entre 15 et 19 m <sup>2</sup> / ha	entre 160 et 220 m <sup>3</sup> / ha	46
> 19 m <sup>2</sup> / ha	> 220 m <sup>3</sup> / ha	24
		<b>100</b>

Le capital est plutôt élevé. Les coupes ont été trop prudentes par le passé. Désormais, les récoltes en priorité sanitaire diminueront rapidement le volume sur pied. Le taillis est relativement important.

#### Bois de Grand-Failly :

Code	Description	% des placettes échantillonnées
11	Peuplement à Petits Bois	3
12	Peuplement à Petits bois avec Bois Moyens	5
22p	Peuplement à Bois Moyens	6
23p	Peuplement à Bois Moyens avec Gros Bois	8
31p	Peuplement à Gros Bois avec Petits Bois	7
<b>32 p</b>	<b>Peuplement à Gros Bois avec Bois Moyens</b>	<b>27</b>
33p	Peuplement à Gros Bois	18
51p	Peuplement Irrégulier à Petits Bois	6
52p	Peuplement Irrégulier à Bois Moyens	10
53p	Peuplement Irrégulier à Gros Bois	10
		<b>100</b>

Les peuplements à Gros Bois avec Bois Moyens sont aussi majoritaires sur ce canton. Le Chêne pédonculé est mélangé au Chêne sessile. Le Hêtre est disséminé au sein de parcelles.

G m <sup>2</sup> /ha	Volume m <sup>3</sup> / ha	% des placettes échantillonnées
< 6 m <sup>2</sup> / ha	< 80 m <sup>3</sup> / ha	5
entre 7 et 14 m <sup>2</sup> / ha	entre 80 m <sup>3</sup> et 150 m <sup>3</sup> / ha	39
entre 15 et 19 m <sup>2</sup> / ha	entre 160 et 220 m <sup>3</sup> / ha	40
> 19 m <sup>2</sup> / ha	> 220 m <sup>3</sup> / ha	16
		<b>100</b>

Le capital est très correct, parfois important dans partie Ouest. Plus satisfaisant à l'Est. Un abaissement de la concurrence du taillis a débuté et permet une meilleure croissance des chênes en général.

Le taillis est correct dans sa partie Nord, mais de diamètre plus faible dans sa partie Sud (et difficilement exploitable).

Petit Xivry :

Code	Description	% des placettes échantillonnées
11	Peuplement à Petits Bois	2
22p	Peuplement à Bois Moyens	3
23p	Peuplement à Bois Moyens avec Gros Bois	7
31p	Peuplement à Gros Bois avec Petits Bois	19
32p	Peuplement à Gros Bois avec Bois Moyens	4
33p	Peuplement à Gros Bois	23
<b>51p</b>	<b>Peuplement Irrégulier à Petits Bois</b>	<b>26</b>
52p	Peuplement Irrégulier à Bois Moyens	16
		<b>100</b>

Les peuplements irréguliers sont majoritaires sur ce canton. Les essences sont mélangées sur ce canton. Les chênes se retrouvent en mélange assez fréquemment. Les Feuillus précieux sont importants au sein des peuplements. L'extraction progressive des gros sujets à tendance à irrégulariser les peuplements. L'extraction progressive des Très Gros Bois a appauvri certaines parcelles. Les trouées sur stations fertiles sont progressivement colonisées par l'Erable sycomore, le Frêne et bien sûr le Hêtre. Mais sur les stations plus moyennes, les morts-bois sont abondants et gênent la dynamique des semis naturels.

La richesse des peuplements se décompose comme ceci :

G m <sup>2</sup> /ha	Volume m <sup>3</sup> / ha	% des placettes échantillonnées
< 6 m <sup>2</sup> / ha	< 80 m <sup>3</sup> / ha	12
entre 7 et 14 m <sup>2</sup> / ha	entre 80 m <sup>3</sup> et 150 m <sup>3</sup> / ha	58
entre 15 et 19 m <sup>2</sup> / ha	entre 160 et 220 m <sup>3</sup> / ha	24
> 19 m <sup>2</sup> / ha	> 220 m <sup>3</sup> / ha	6
		<b>100</b>

Le capital est désormais réduit, les Très Gros Bois et Gros Bois sont extraits peu à peu. Certaines parcelles ne sont plus viables et seront régénérées.

Les jeunes peuplements et les peuplements résineux ont été décrits à l'avancement :

**Tableau : répartition des jeunes peuplements par classes d'âge et de hauteur (surfaces en ha).**

Classes d'âge		Essences							TOTAL
		Chênes	Chênes + feuillus divers	Chênes + Feuillus précieux	Hêtre + Frêne	Très mélangé	Feuillus précieux	Frêne	
0 - 30 ans	H < 3 m		10,31		1,36	4,01	0,69		<b>16,37</b>
	H = 3 à 6 m	10,00							<b>10,00</b>
	H = 0 à 12 m	2,96							<b>2,96</b>
	H = 3 à 12 m			0,76	1,80				<b>2,56</b>
	H = 6 à 12 m	5,71				0,85		0,59	<b>7,14</b>
	H > 12 m	17,61							<b>17,61</b>
<b>TOTAL</b>		36,28	10,31	0,76	3,16	4,86	0,69	0,59	<b>56,64</b>

\* Ce tableau tient compte de l'ensemble des parcelles de l'ancien groupe de régénération.

La description précise des jeunes peuplement figure sur l'annexe n°2

Répartition en familles sylvicoles :

Familles	Essences							Total
	Hêtre majoritaire	Frêne majoritaire	Feuillus précieux majoritaires	Chênes majoritaires	Résineux majoritaires	Autres feuillus majoritaires	Mélange	
Croissance active	0,33		0,47	24,48	27,85	5,82	15,03	73,98
Maturation				141,84		32,80	16,26	119,90
Irréguliers				11,52		1,94	4,77	18,23
Clairs						2,33	2,20	4,53
Mûr pauvre en perches	11,16			36,06				47,23
Mûr riche en perches				1,50				1,50
Jeunes peuplements	3,16	3,10		42,41		0,69	7,28	56,64
<b>Total</b>	14,65	3,10	0,47	257,81	27,85	43,58	45,55	<b>392,47</b>

(voir carte n° 7 : familles sylvicoles et n° 8 : capital)

En ce qui concerne les peuplements adultes :

- 50 % de la surface est constituée par des peuplements comportant encore des Gros Bois majoritaires (peuplements en maturation), principalement sur le Bois du Four, le Haut-Bois (Nord), et au Sud du Bois de Grand-Failly. **Il y a donc un potentiel de production élevé sur le massif (entraînant à coup sûr des recettes non négligeables...).**

- 24 % de la surface comporte des peuplements ayant une prédominance de Bois Moyens avec des Petits Bois, relativement bien conformés et vigoureux (peuplements en croissance active), au sud du Haut-Bois et au Nord du Bois de Grand-Failly. Les résineux entrent dans cette catégorie de bois (38%). **Les éclaircies dynamiques dans ces peuplements donneront de bons résultats (croissance améliorée des tiges de qualité).**

- 2 % de la surface est occupée par des peuplements ayant une prédominance de Bois Moyens avec des Petits Bois, à capital plus limité (chablis, scolytes...). Il s'agit de zones situées en parcelles isolées (64 et 65). **L'intérêt écologique de ces zones est très fort.**

- 10 % de la surface est composée par des peuplements ayant une structure plutôt irrégulière avec une grande diversité d'essences. Peuplements répartis de manière hétérogène sur le massif. Les perches sont fréquemment des feuillus divers (Charme, Tilleul...).

- 8 % de la surface est dominée par les Gros Bois, généralement dans un **état sanitaire inquiétant** (peuplement mûr). Essentiellement sur Petit-Xivry mais aussi sur le Haut-Bois et Grand-Failly.

Peuplements mitraillés : quelques traces

Peuplement classé : aucun

Il existe malgré tout de beaux peuplements de Chênes (pédonculés et sessiles). Ces peuplements donnent de bons produits destinés à la menuiserie, mais des pièces sont aussi utilisées en merrains et même pour le tranchage.

Des tilleuls exceptionnels se retrouvent en forêt et méritent une réelle valorisation (lots homogènes à mettre en vente).

Etat sanitaire :

- Les résineux sont victimes d'attaques diverses (scolytes), cela reste malgré tout des phénomènes localisés.

- Les sécheresses ont provoqué localement des dépérissements en parcelles 2, 4, 10, 19, 26, 32 et 44 (chênes...).

- Des attaques de chenilles ont lieu ces dernières années (affaiblissement des sujets..).

- Les Hêtres surannés sont fréquemment dépérissants (parcelles 12, 13, 20, 21, 10, 26, 30, 37 à 46). L'état sanitaire du hêtre est globalement inquiétant sur le massif. Les arbres âgés sont très fragilisés (55 à 62).

- Des feuillus divers sont dépérissants en parcelles 40, 41 et 44.

- Des placettes géométrides ont été mises en place en parcelles 3 et 4 (par le D.S.F.).

Globalement, sur la forêt, les peuplements sont malgré tout dans un état sanitaire très correct.

Conclusion :

L'effort de renouvellement des peuplements a été relativement important (12 %) : plantations en parcelles 15, 16, 17, 20, 29, 49 et 65) et régénérations naturelles engagées en parcelles 15, 16, 18, 19, 20.

Les plantations résineuses (majoritairement en épicéas) donnent des résultats corrects (parcelles 22, 23, 24, 25, 29, 48 et 64).

Les jeunes futaies à dominance de Chêne sessile (régénérées par le passé) sont bienvenantes en parcelles 16, 17 et 18.

La qualité des peuplements adultes s'est nettement améliorée par le biais des éclaircies et de l'abaissement de la concurrence du taillis (carte du taillis n°9).

## **1.6 Peuplements naturels et semi-naturels**

---

Tableau : surface des peuplements naturels

<b>Synthèse</b>	<b>Non semi-naturel</b>	<b>Semi-naturel</b>	<b>Total</b>
Surface (ha)	46,50	346,51	393,01
Proportion (%)	12	88	100

Les régénérations artificielles (parcelles 15,16,17,18,29, 47, 49 et 65) et les résineux (parcelles 18, 19, 22, 23, 24, 25, 29, 48 et 64) constituent les peuplements non semi-naturels.

Voir carte n°10 : naturalité des peuplements

## **1.7 Faune sauvage**

---

Les petits vertébrés habituels de Lorraine sont présents : renard, blaireau (terriers particulièrement impressionnants en parcelle 19), autres petits mammifères (martre, hérisson, écureuil...), micro-mammifères (mulots, musaraignes...), oiseaux (buse, pics, geai...).

Parmi le grand gibier, le chevreuil et le sanglier sont bien présents, le cerf absent ou rare.

Le chevreuil est à surveiller car, si sa densité devenait trop forte, il causerait rapidement des dégâts aux semis (des abrouissements sont déjà visibles localement).

Les populations de sanglier sont très fluctuantes et peuvent occasionner des dégâts dans les cultures riveraines.

L'état sanitaire connu de ces populations est normal.

La présence du chat sauvage est à souligner.

Le Conservatoire des Sites Lorrains attire toute notre attention sur les reptiles et les batraciens présents en forêt communale de Grand-Failly. Des espèces comme le Crapaud commun, la Grenouille rousse, la Salamandre tacheté et le Triton crêté (espèce particulièrement intéressante) ont été observées (source : Commission Reptiles et Amphibiens 2008). La plupart de ces espèces affectionnent les ornières, fossés ou mares forestières.

## **1.8 Risques**

---

Le milieu forestier est sujet à des risques naturels d'ordre physique ; des effondrements sont localisés en forêt (phénomènes karstiques).

Les risques d'incendie sont généralement faibles, excepté à proximité des axes fréquentés et dans les peuplements résineux.



## 2 Analyse des besoins économiques et sociaux

### 2.5 Production ligneuse

Essence	Catégorie / qualité	Bois de Grand-Failly	Petit-Xivry
		Prix moyen * en 2006 (€/m <sup>3</sup> )	
Chêne	25 et –	10	8
	30 / 45	40	25
	50 et +	100	60
Hêtre	25 et –	10	8
	30 / 35	25	25
	40 et +	60	50
Frêne	25 et –	10	8
	30 et +	40	60
Erable champêtre	25 et –	10	8
	30 et +	30	40
Erable sycomore	25 et –	-	8
	30 et +	-	80
Merisier	25 et –	10	8
	30 et +	80	70
Epicéa commun	25 et –	6	-
	30 et +	22	-
Résineux divers	25 et –	3	-
	30 et +	30	-
Autres Feuillus	20 et –	10	8
	25 et +	30	20

\* Vente sur pied

Les prix des bois ont été distingués selon les deux principaux cantons (les conditions d'exploitations et les essences y diffèrent nettement).

Sur Petit-Xivry, les difficultés d'exploitation (pente...), associées à une desserte déficiente, n'ont pas facilité les ventes de bois successives. Selon la topographie, du câblage peut être nécessaire et entraîne alors des surcoûts.

Essence	Bois de Grand-Failly	Petit-Xivry
<b>Chêne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trié et vendu bord de route, cette essence peut atteindre de bons prix : 130 €/m<sup>3</sup> pour la qualité C (2005)</li> <li>- Proportion destinée à la production de merrains non négligeable</li> <li>- Quelques billes exceptionnelles pour le tranchage</li> <li>- Le traitement passé en taillis sous futaie a hélas dégradé des tiges (gourmands, brogues...).</li> <li>- Les risques de roulures sont aussi assez fréquents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreux défauts apparents (brognes...)</li> <li>- Quelques belles bille de pied</li> </ul>
<b>Hêtre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cœur rouge est assez fréquent</li> <li>- Très branchu en général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Hêtre donne des produits de qualité et fournit un bois de chauffage apprécié</li> <li>- Billes de pied pouvant bien se négocier (déroulage, tranchage...)</li> </ul>
<b>Frêne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits corrects</li> <li>- Peu de bois de fortes dimensions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arbres de fortes dimensions donnant de bons résultats</li> </ul>
<b>Erable sycomore</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Beaux produits</li> </ul>
<b>Erable champêtre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits médiocres (cannelés, branchus...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits corrects</li> </ul>
<b>Alisier torminal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Beaux sujets isolés (billes courtes)</li> </ul>	
<b>Merisier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits corrects et droits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Belle rectitude en général</li> </ul>
<b>Tilleul</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Belle rectitude et branches fines</li> </ul>	
<b>Charme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques grumes de qualité</li> <li>- Bois de chauffage apprécié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité médiocre</li> </ul>
<b>Epicéa commun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité hétérogène (cœur noir...)</li> <li>- Produits corrects</li> </ul>	

Le bois de chauffage est vendu sous la forme de cessions de menus produits (6 €/stère aux habitants de la commune). La demande en bois de chauffage est de plus en plus soutenue, celle-ci doit être maîtrisée.

Un volume fixé annuellement devra être proposé à l’approvisionnement des habitants et ne sera pas dépassé (les excès entraînent des problèmes de tassement des sols, exportation trop importante de matière, offre insuffisante pour les exploitants...)

Le mode de vente des bois varie : bois délivrés, façonnés et bois sur pied de plus en plus fréquent.

La récolte de bois au cours de l’aménagement (25 années) qui s’achève a été de **803 m<sup>3</sup>** par an. Les produits accidentels (chablis) représentent 8 % de ce volume.

## 2.6 Autres productions

---

Ramassage habituel de champignons.

Tableau des concessions :

Nom de la société	Nature	Parcelles forestières	montant annuel (€)	début	fin	Observation
<i>Feeder Gaz Lorraine - Ardennes</i>	<i>Gazoduc</i>	<i>25</i>	<i>Capitalisé</i>	<i>01.01.1962</i>	<i>Illimitée</i>	<i>Non payante</i>

(voir carte n°10 : équipements et concessions)

Depuis plusieurs années des matériaux divers (gravats, béton, bordures de trottoirs...) sont déposés en forêt communale (en parcelle 48, le long de la D170) par le propriétaire mais également par la DDE (en accord avec le propriétaire). Ce vide non boisable de 0,63 ha constitue tout de même un lieu de stockage des bois pour les exploitants forestiers.

La commune a besoin de cet espace pour déposer temporairement des matériaux issus de démolition... La DDE utilise également ce lieu de stockage fréquemment mais il n'y a pas de concession d'établie à l'heure actuelle.

Une concession avec la DDE doit être réalisée, une demande d'autorisation préfectorale est également à établir, puis de la surveillance et des déclarations liées à ce dépôt.

Un des problèmes de ce stockage est la tentation qu'il crée pour les particuliers et artisans de déposer des déchets verts ou sauvages...

## 2.7 Activités cynégétiques

---

Les précédents baux de chasse sur le massif étaient les suivants :

Lot	Adjudicataire	Bail	Montant annuel (€)	Chevreuil Saison 2003-2004	
				Attributions	Réalisations
1	AUGER Dominique (Parcelles 1 à 11, 26 à 31)	01.07.99 au 30.06.08	1846	10	9
2	SAILLET Michel (Parcelles 12 à 25 – 32 à 48)	01.07.99 au 30.06.08	8000	14	12
3	ACCA de Gd-Failly (parcelles 49 à 62)	01.07.99 au 30.06.08	769	3	3

Les baux de chasse ont été révisés en 2008 entraînant des modifications.

Lot	Adjudicataire	Bail	Montant annuel	Chevreuil Saison 2007-2008	
				Attributions	Réalisations
1 Bois de Petit-xivry	A.C.C.A. de Grand-Failly Bail de gré à gré	1 <sup>er</sup> Juillet 2008 au 30 Juin 2017	854 €	4	4
2 Bois du Four			2100 €	-	-
3 Bois du Chêne Pigney	Monsieur SAILLET Adjudication aux enchères verbales	Durée : 9 ans	5000 €	-	-

Les prélèvements en sangliers sont irréguliers selon les saisons (parfois importants).

On recense de nombreux équipements cynégétiques en forêt. Ils doivent être mis en conformité avec la réglementation (Schéma départemental de gestion cynégétique, arrêtés préfectoraux, etc).

Les populations de chevreuil doivent être suivies avec attention pour éviter trop de dégâts forestiers (abrouissements, frottis...).

## **2.8 Accueil du public**

La hausse de la fréquentation en forêt est nette (promeneurs, sportifs, VTT...). Toutes ces activités doivent être conciliées avec l'exercice de la chasse et les opérations sylvicoles. Des sentiers de randonnées traversent le massif.

Des nuisances sont également occasionnées par le passage répété d'engins motorisés (quads, motos, 4x4...).

On retrouve très fréquemment des déchets aux abords de la forêt, ces derniers trouvant diverses origines :

Les déchets résultant strictement de l'accueil du public en forêt: sacs et résidus de pique-nique, de goûters, paquets de cigarettes, emballages alimentaires, mouchoirs, bidons, morceaux de tissu, gobelets...

Les déchets verts: provenant des tontes de pelouses ou de haies de riverains de la forêt, voire d'entreprises d'espaces verts, déposés le long de lisières ou sur les parkings. Les riverains déposent les produits des tailles de haies en forêt pensant que cela y produit un humus bénéfique. C'est en fait une pollution visuelle, voire écologique (effet mulch, fermentation, graine...). Ceci est dû à l'incivilité et aux modalités communales de ramassage des déchets verts peu commodes.

Les dépôts de gravats: aux entrées de chemins forestiers, sur les parkings, ou au bord de certaines lisières. Ils sont le fait d'entreprises de bâtiments indécrites pour lesquelles les horaires d'ouverture des déchetteries sont trop limités ou les coûts jugés trop élevés. Le bricolage et le travail au noir sont également à l'origine de ces dépôts. Dans ces endroits on peut trouver des déchets toxiques (peintures, solvants...) et des sacs d'ordures ménagères.

Les barrières et la signalétique sont insuffisantes ou mal positionnées (des véhicules à moteur pénètrent fréquemment en forêt).

Les axes de circulation sont très fréquentés et peuvent être dangereux (problèmes de stationnement, sorties des grumiers, manque de visibilité ...).

## **2.9 Paysages**

---

La D179 qui traverse Petit-Xivry entraîne une vision rapide des peuplements forestiers (les lisières doivent donc être soignées et ne pas heurter le public).

La parcelle 64 est visible depuis la D170 qui mène à Grand-Failly. Les peuplements sont très sensibles, d'autant qu'il s'agit majoritairement de résineux (les cloisonnements se distinguent aisément).

Les peuplements sont très diversifiés donc agréables et attrayants. Les futaies résineuses denses au couvert sombres ponctuent la chênaie. Les peuplements mixtes sont très appréciés. Les légers vallons permettent une vision plus lointaine.

Les coupes de régénérations ouvrent des plages intéressantes (leur contour est hélas trop régulier).

La D102 est appréciée et fréquentée, les lisières sont très importantes.

Les points noirs sont nombreux et essentiellement liés aux emprises des concessions ou aux dépôts sauvages (fréquents).

Voir carte n° 11 : sensibilités paysagères

## **2.10 Richesses culturelles**

---

Plusieurs expéditions (dans les années 1950-1960) dans les gouffres de la forêt communale Grand-Failly furent organisées par des spéléologues en vue de connaître le cheminement des eaux souterraines et leur eaux de résurgence (200 mètres de galeries prospectées). Un résultat connu : un village, « Delut », subit la sortie des eaux dans ses rues à cause des orages tombés sur le bois de Grand-Failly.

Des stations de pompage avaient été installées par les allemands pour puiser dans les nappes phréatiques existantes, dans d'autres cas ils avaient capté les résurgences du réseau karstique. L'armée allemande avait installé sur ce point d'eau une station de pompage et de filtrage au charbon de bois des eaux captées particulièrement limoneuses. Ces eaux étaient refoulées dans deux réservoirs semi-enterrés en béton-armé, l'un situé dans le Haut-Bois et le 2<sup>nd</sup> toujours en forêt de Grand-Failly.

On recense donc des vestiges liés aux anciens captages d'eau (réservoirs enterrés des eaux refoulées...) en parcelle 6 et 24.

A noter également des traces de cantonnement (parcelles 8, 24...).

Les anciens fossés de drainage sont aussi les témoins d'une époque passée.

Apparemment, une ancienne source aurait été captée en parcelle 64 (bâtiments).

Voir carte n°5 : sensibilités environnementales et culturelles

## **2.11 Sujétions diverses, statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier**

---

On ne recense pas de périmètre de protection de captage en forêt communale de Grand-Failly.



## 3 Gestion passée

### 3.5 Traitements sylvicoles

#### 3.5.1 Traitements antérieurs

*La connaissance des aménagements et traitements antérieurs permet de mieux comprendre l'état actuel de la forêt.*

Période d'application	Nature de l'acte	Surface concernée (ha)	Traitements appliqués
Avant 1956	Décret du 30 septembre 1905	Ancienne forêt communale de Grand – Faily 368,80 ha	Taillis sous futaie à révolution de 31 ans
1956-1967	Règlement d'exploitation		Conversion en futaie régulière par la méthode de l'affectation unique
1964-1986	PV de révision d'aménagement		
	25 Juin 1857	Ancienne forêt sectionnale de Petit-Xivry	Taillis sous futaie à révolution de 25 ans
1991-2005	Arrêté ministériel du 19 Avril 1991	394,60 ha	Conversion en futaie régulière avec un Groupe de Régénération Élargie

Quelques éléments du passé permettent de mieux appréhender la gestion actuelle :

- Les parcelles 63, 64 et 65 ont été soumises entre 1954 et 1957.
- En 1964 : la surface régénérée ne correspond qu'à un tiers des prévisions.
- De 1985 à 1990 des plantations sont réalisées pour combler le retard de régénération (parcelles 16, 17, 18 et 47).
- La parcelle 63 plantée en peupliers en 1955 a été coupé à blanc en 1988 (440m<sup>3</sup>).
- Les épicéas communs en parcelle 47 ont été récoltés en 1988 (255 m<sup>3</sup>).

### 3.5.2 Dernier aménagement forestier

*Le dernier aménagement forestier est celui qui vient d'arriver à échéance. Il est intéressant de comparer ce qui était prévu à l'époque et ce qui a été réalisé. En effet, le gestionnaire suit l'aménagement prévu mais s'adapte néanmoins au mieux à l'évolution des peuplements et des besoins. Des divergences sont donc possibles.*

#### 3.5.2.1 Caractéristiques du dernier aménagement forestier

Arrêté ministériel du 19 Avril 1991

Durée d'application prévue : 1991 à 2005

Traitement méthode	Surface à Régénérer (ha)	Parcelles à régénérer	Prévisions de récoltes (en m <sup>3</sup> commerciaux / an)		
			Régé.	Amel. + Prépa	Total
Conversion en futaie régulière (groupe élargi de 73,92 ha)	60,23	15, 19, 20r, 21r, 22r, 24r, 32, 44, 45, 49, 50, 51 et 65	821	445	1266
	<b>60,23 ha</b>		<b>64 %</b>	<b>36 %</b>	<b>100%</b>

Les récoltes prévues correspondaient à 3,21 m<sup>3</sup>/ha/an.

#### 3.5.2.2 Application de l'aménagement forestier

Durée de l'application effective : 1991 à 2005

Volumes récoltés (en m <sup>3</sup> commerciaux / an)				
Régé.	Amél. Prépa.	Sous-total	P. accident.	Total
151	595	746	57	803
<b>20</b>	<b>72</b>	<b>92</b>	<b>8</b>	<b>10</b>
%	%	%	%	%

Soit 2,04 m<sup>3</sup>/ha/an.

Valeur éloignée de la prévision. Examinée par groupe d'aménagement, les récoltes sont insuffisantes dans le groupe de régénération, dans les autres groupes les récoltes sont plus proches des prévisions.

Les prélèvements ont été très prudents entre 1991 et 2001 mais plus soutenus ensuite.

### 3.5.3 Répartition et avancement des surfaces régénérées par essence

*Le suivi de la régénération est important : en veillant à ce que suffisamment de jeunes peuplements prennent le relais, il s'agit d'éviter que la forêt ne vieillisse petit à petit.*

	Parcelles	Essences %					Total (ha)	Régénération	
		Hêtre	Chêne	Feuillus divers	Feuillus Précieux	Frêne		Naturelle	Artificielle
Canton de Grand-Failly	15a	10	55	30	5		2,35	X	
	15j		80	10	10		2,96		X
	16b		80	20			1,53		X
	16j		70	20	10		1,96		X
	17j		75	10	5	10	4,36		X
	18c		70	15		15	1,57		X
	18d			20		80	0,59		X
	18j		70	20	10		0,62		X
	20j		80	15	5		2,45		X
	20a		80	20			2,28	X	
	29j		40	30	30		0,76		X
47j		80	20			0,61		X	
Canton de Petit-Xivry	49a	45		20	20	15	1,80		X
	50a	40			20	40	0,85	X	
	50j	50		20	10	20	1,36	X	
	51j	60		15	5	20	0,56	X	
	52j	40		10	20	30	1,10	X	
	65j			40	60		0,69		X
<b>TOTAL</b>							<b>28,40</b>		

#### 3.5.3.1 Conclusion sur l'application de l'aménagement

##### Commentaires :

Le dernier aménagement (1991 à 2005) et prévoyait la conversion de Taillis Sous Futaie en Futaie Régulière par la méthode du groupe de régénération élargi. La conversion est engagée depuis 1964 en forêt communale de Grand-Failly.

L'aménagement précédent avait comme objectif la conversion en futaie régulière, soit par régénération naturelle soit par plantations.

Les parcelles à terminer étaient les suivantes : 15, 19, 20r, 32, 44, 45, 51. On observe donc un retard, puisque les parcelles 15, 19, 20r, 45 et 51 ne sont pas terminées. Les parcelles 32 et 44 n'ont d'ailleurs même pas été entamées.

Les parcelles à entamer : 21r, 22 et 24r. Or il n'y pas eu de renouvellement dans ces parcelles.

Les parcelles à planter : 19, 20r, 49, 50, 51 et 65. Des plantations ont bien été effectuées en parcelles 20r, 49 et 65 uniquement. Il n'y pas eu de plantations en parcelles 19, 50 et 51, mais des régénérations naturelles d'entamées.

Cette conversion a donc été bien engagée mais le rajeunissement du massif est encore insuffisant. Il faut être très vigilant et réactif lors de glandées.

Par chance, certaines plantations n'ont pas été réalisées (notamment sur Petit-Xivry), on sait qu'une essence comme le Hêtre réagit très mal (fourchaison...) notamment en plein découvert. La régénération naturelle s'est parfois installée dans ses trouées suite à des chablis ou des coupes (extraction d'arbres surannés).

L'extraction des Très Gros Bois a débuté et change la structure des peuplements. La récolte progressive de ces sujets devra se poursuivre.

Des cloisonnements d'exploitation sont ouverts progressivement dans les parcelles (ils assurent une protection des sols et des tiges d'élite).

Un travail dans le taillis a débuté afin d'abaisser sa concurrence vis-à-vis des perches de qualité et des charpentières des chênes.

Les régénérations réalisées par le passé sont de qualité, les régénérations plus récentes sont plus mitigées (concurrence de feuillus divers, dégâts de chevreuil...).

### **3.6 Traitements des autres éléments du milieu naturel**

---

Sans objet

### **3.7 Etats des limites**

---

<i>Désignation</i>	<i>Longueur (m)</i>
<i>Limites matérialisées ou bornées</i>	<i>15000</i>
<i>Limites naturelles ou assimilées</i>	<i>2000</i>
<i>Tronçons litigieux à border, reborder ou matérialiser</i>	<i>1200</i>
<b>TOTAL</b>	<b>18200</b>

#### Commentaires :

Les limites nées de la traversée des voies publiques en forêt ne sont pas prise en compte.

Les limites sont généralement matérialisées par des fossés ou des bornes.

Les limites à l'Est de la parcelle 48 sont difficilement visibles ainsi qu'au Sud/Est de la parcelle (nombreux morts-bois calcicoles).

Au niveau des parcelles 37 et 38 (à l'Est) les limites ont tendance à disparaître (950 m).

On note de réels soucis sur 1200 m en bordure d'habitations (parcelles 39, 47 et 49). Des bornes ne sont plus en place.

A l'Ouest des parcelles 42 et 43, des difficultés apparaissent sur 2000 m (relief chahuté).

Les limites de périmètre sont naturelles en parcelles 59 à 62 et 63 (ruisseaux).

### **3.8 Etats des équipements**

---

	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé (km)	Longueur totale (km)
Routes revêtues	2,00		2,00
Routes empierrées		4,56	4,56
Routes en terrain naturel		4,82	4,82
Pistes			11,38

Longueur totale des routes : 11,38 Km  
soit : 2,84 km/100 ha

Des efforts importants ont été réalisés pour améliorer la desserte dans la canton de Grand Faily : (empierrement des principaux accès). Hélas, ces routes empierrées souffrent avec les passages répétés de grumiers, les nids de poules sont fréquents.

En 2004 : il y a eu une création de 4 places de retournement (sur 1060 m<sup>2</sup>). Une place de stockage de 250m<sup>2</sup> a aussi été aménagée. Ces aménagements ont fait l'objet d'une subvention à hauteur de 50% du montant du projet total (n°I23D0540297103). Des fossés ont été reprofilés en parcelles 35 et 38.

La desserte est aussi insuffisante à l'Ouest du Bois de Grand-Failly, un aménagement est souhaitable (parcelle 24, 25...). Un tronçon a été empierré par le passé, mais est à recharger. Une place de dépôt et retournement est à aménager.

La desserte était déficiente sur le Bois de Petit-Xivry (les grumes sont déposées en bordure de parcelles forestières). Les chargements par les grumiers étaient parfois dangereux, on a cherché à sécuriser le stockage et le transport des bois sur ce canton avec en 2006 la création d'une place de dépôt et de retournement (parcelle 53). Il existe malgré tout suffisamment de pistes de débardage sur ce canton.

La parcelle 63 est difficilement accessible (par un chemin en terrain naturel) uniquement carrossable en période estivale et la parcelle 65 qui bénéficie d'un accès par un tronçon empierré (à l'extrémité sud ; la partie Nord étant accessible par un chemin naturel en période favorable).

La parcelle 64 est mal desservie. Mais la faible surface forestière ne justifie pas d'investissements majeurs.

Des entretiens de périmètre et des lignes de parcelles ont lieu régulièrement.

En 1988 des barrières ont été installées, celles-ci ont un rôle important mais leur état est vieillissant. Les panneaux B0 sont à réinstaller quasiment partout et jouent un rôle essentiel.

Voir carte n° 12 : équipements et concessions

Equipements cynégétiques : nombreux. On recense des agrainoirs fixes en forêt ainsi que des miradors.

*Pour mémoire :*

*Equipements piscicoles : néant.*

*Equipements pastoraux : néant.*

*Equipements contre les risques naturels : néant.*

*Equipements de protection contre les risques d'incendie : néant.*

*Equipements divers : néant.*

*Equipements destinés à l'observation ou à la recherche : placettes Géométrides (DSF).*

## 4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée d'application de l'aménagement forestier : 15 ans, de 2008 à 2022

### 4.1 Exposé concis des enjeux relevés et des actions retenues

Problèmes / Constats	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence de peuplements mûrs</li> <li>* Léger déficit de jeunes peuplements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Poursuivre les efforts en matière de travaux sylvicoles (diversité...) et de renouvellement</li> <li>* Maintien d'une sylviculture régulière (coupes progressives.</li> <li>* Profiter des glandées (pour engager la régénération naturelle)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Forte proportion de Gros Bois arrivés à maturité disséminés sur la forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Récolte des arbres avant dépréciation de la qualité (Hêtre) et capitalisation sur d'autres (Chêne de qualité)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence de jeunes futaies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Repérer les tiges de qualité</li> <li>* Eclaircie dynamique à leur profit</li> <li>* Bonne gestion du sous-étage (élagage naturel...)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Adaptation des essences forestières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Accroître la distinction entre Chêne sessile et Chêne pédonculé</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Qualité des bois très hétérogène</li> <li>* Bois de bonne réputation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Regrouper les lots homogènes</li> <li>* Trier les produits</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Peuplements hétérogènes sur Petit-Xivry (mûr, maturation, et présence de trouées...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Choix d'un traitement sylvicole permettant de gérer au mieux les peuplements actuels.</li> <li>* Pas de sacrifice d'exploitabilité acceptable</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Sols sensibles au compactage en profondeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Débarder sur sols ressuyés</li> <li>* Cloisonnements à poursuivre</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Problème de stockage des bois</li> <li>* Effort réalisé par le propriétaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Amélioration de la desserte (parcelle 25)</li> <li>* Entretien ponctuels de la desserte à prévoir</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Populations de chevreuils et sangliers fluctuantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Être attentif aux dégâts et adapter les plans de chasse si besoin</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Sensibilité paysagère importante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Intégrer les actions sylvicoles dans le paysage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence de vestiges en forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Respecter le patrimoine historique lors des exploitations</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Maintien de la biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Arbres creux, sénescents, secs à conserver.</li> <li>* Station à tufs à protéger</li> <li>* Bordures de ruisseaux à préserver</li> </ul>

## **4.2 Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries**

---

### **4.2.1. Objectifs principaux**

La forêt formera une série unique. Elle aura un objectif de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

### **4.2.2. Objectifs secondaires**

L'exercice de la chasse et l'accueil du public seront des objectifs secondaires assignés à la forêt.

## **4.3 Décisions fondamentales (relatives à la série unique)**

---

### **4.3.1 Modes de traitement**

La forêt sera traitée en futaie régulière. Quelques parcelles à fortes sensibilités paysagères ou très hétérogènes seront traitées en irrégulier.

### 4.3.2 Essences objectif et critères d'exploitabilité

#### 4.3.2.1 Essences objectifs

Concernées	Objectifs	En mélange	ha	%	Age	Diamètre (cm)
<b><u>Plateaux calcaires</u></b>						
PMX -VMX	Hêtre	Hêtre, Alisier Blanc, Alisier torminal, Charme	7,10	2	120	55
PN - PM - VM	Hêtre	Erable sycomore, Alisier torminal, Merisier	89,11	22,5	100	60
FEV - BV - AFR	Frêne	Erables	12,99	3	70	55
VTE	Erable sycomore	Tilleul à grandes feuilles, Erable plane, Frêne	1,46	0,5	100	65
cTUF	Essences Spontanées	-	3,18	1	-	-
<b><u>Woëvre</u></b>						
II - IV	Chêne pédonculé	Fruitières, Erables	72,56	18,5	70	140
V - VI - VII	Chêne sessile	Hêtre, Chêne pédonculé, Erable sycomore	206,61	52,5	75	180
			<b>393,01</b>	<b>100</b>		

(voir carte n° 4 des stations)

#### 4.3.2.2 Evolution souhaitée de la composition de la série

Tableau récapitulatif sur l'ensemble de la forêt communale :

Essences	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)		
	actuelle	à l'issue de l'aménagement <sup>2</sup>	à long terme
Chêne pédonculé	33	34	23
Chêne sessile	15	15	26
Hêtre	9	15	23
Feuillus précieux	6	7	10
Frêne	6	6	7
Feuillus divers	24	19	10
Résineux divers	7	4	1
	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(carte n° 7 : composition en essences forestières)

Tableaux récapitulatifs par cantons :

**\* Bois de Grand-Failly, Haut-Bois, Bois du four :**

Essences	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)	
	Actuelle	à long terme
Chêne pédonculé	41	30
Chêne sessile	17	34
Hêtre	2	11
Feuillus précieux	4	7
Frêne	3	3
Feuillus divers	28	14
Résineux divers	5	1
	100	100

Commentaires :

Même si elles sont très proches sur le plan génétique, les deux espèces de chênes ont un comportement et des exigences écologiques nettement différenciés. Il est essentiel de savoir les distinguer. Le chêne pédonculé est un post-pionnier nomade. Il précède l'installation du chêne sessile et a pu, naturellement ou aidé par l'homme, coloniser ou recoloniser de larges espaces. A l'état isolé ou peu concurrencé, c'est une espèce plastique et rustique, qui s'accommode de pratiquement tous les types de milieux. En revanche, il devient beaucoup plus exigeant en milieu forestier, où il tolère difficilement la concurrence et demande des sols riches et constamment alimentés en eau. Inversement, le chêne sessile est plus social, résiste mieux aux sécheresses estivales et trouve son optimum dans les milieux assez acides.

L'inadaptation de l'essence à la station : cas fréquent avec le Chêne pédonculé qui est souvent le plus touché, voire le seul, par des dépérissements. L'aspect général du Chêne pédonculé hors station est d'ailleurs caractéristique avec un net déficit foliaire et un dessèchement des rameaux et branches à la périphérie du houppier.

Les Chênes sessiles et pédonculés sont dominants, ils sont relativement bien répartis sur le massif (Bois du Four et Haut-Bois : 80 % de Chêne pédonculé et 20 % de sessile / Bois de Grand-Failly : 60 % de Chêne sessile et 40 % de Chêne pédonculé).

**Le Hêtre est peu représenté actuellement, il s'agit souvent de l'essence objectif secondaire à rechercher. Cette essence doit être maintenue et favorisée le plus possible sur ce canton.**

Les Feuillus divers sont essentiels comme essences culturelles (protection des fûts), mais leur proportion doit légèrement baisser à long terme.

Les Résineux correspondaient par le passé à un véritable besoin. Ils constituaient un bon relais de production. Toutefois, ces résineux ne sont pas souhaitables à long terme.

La proportion des Feuillus précieux doit également augmenter.

**\* Petit-Xivry :**

Essences	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)	
	actuelle	à long terme
Chêne pédonculé	6	2
Chêne sessile	8	3
Hêtre	42	51
Feuillus précieux	16	19
Frêne	14	15
Feuillus divers	14	10
	100	100

**\* Commentaires :**

Les chênes sont de plus en plus concurrencés, et disparaissent progressivement (les arbres de forts diamètres sont récoltés progressivement).

**Les chênes seront maintenus le plus longtemps possible sur ce canton.**

Le Hêtre est nettement majoritaire, sa dynamique naturelle est très bonne, mais il faut éviter sa monospécificité.

Les feuillus précieux sont importants, leur renouvellement est intéressant, parfois menacé par le chevreuil (notamment le Merisier)

Les feuillus divers sont également importants mais sont à maîtriser.

Le Frêne montre de très belles aptitudes, son renouvellement ne pose pas de problèmes, Il peut même être envahissant.

**\* Parcelles isolées :**

Les résineux de la parcelle 64 seront maintenus durant cet aménagement, à long terme il faudra viser une transformation en hêtres et feuillus précieux (érables sycomores, érables champêtres...) associés au Frêne.

En parcelle 65, on privilégiera au maximum les essences spontanées.

**Diamètre d'exploitabilité des tiges de belle qualité :**

Essences	Bois de Grand-Failly Bois du Four Haut-Bois	Petit-Xivry
<i>Erable champêtre</i>	40	50
<i>Erable sycomore</i>	50	60
<i>Erable plane</i>	50	60
<i>Alisier torminal</i>	50	55
<i>Merisier</i>	50	60
<i>Tilleul</i>	45	40

### 4.3.3 Détermination de l'effort de régénération

Surface à régénérer d'équilibre ( $S_e$ ) =  $S \times (d/A)$  Où :

$S$  : Surface pour l'essence objectif considérée

$d$  : Durée de l'aménagement soit 15 ans

$A$  : Age optimal d'exploitabilité

Le Hêtre est l'essence objectif sur 7,10 ha avec un âge optimal d'exploitabilité de 120 ans.

Le Hêtre est l'essence objectif sur 89,11 ha avec un âge optimal d'exploitabilité de 100 ans.

Le Frêne est l'essence objectif sur 12,99 ha avec un âge optimal d'exploitabilité de 80 ans.

L'Erable sycomore est l'essence objectif sur 1,46 ha avec un âge optimal d'exploitabilité de 100 ans.

Le Chêne pédonculé est l'essence objectif sur 72,56 ha avec un âge optimal d'exploitabilité de 140 ans.

Le Chêne sessile est l'essence objectif sur 206,61 ha avec un âge optimal d'exploitabilité de 180 ans.

La surface d'équilibre ( $S_e$ ) =  $7,10 \times (15/120) + 89,11 \times (15/100) + 12,99 \times (15/80) + 1,46 \times (15/100) + 72,56 \times (15/140) + 206,61 \times (15/180) = 41,49 \text{ ha}$

C'est la surface des peuplements qui parviennent à l'âge d'exploitabilité pendant la durée d'aménagement forestier si la série est équilibrée. C'est encore la surface qu'il faudrait régénérer pendant l'aménagement forestier pour parvenir le plus vite possible à l'équilibre des classes d'âges dans une série qui n'est pas à l'équilibre.

\* Surface maximale théorique à régénérer ( $S_m$ ) :

- 89,21 ha (constitués par les peuplements mûrs, clairs ainsi que par des peuplements à maturation présentant des dépérissements localisés) à régénérer en 30 ans soit 44,55 ha en 15 ans.

- 214,68 ha (ajout de l'ensemble des peuplements en maturation) à régénérer en 60 ans soit 53,70 ha en 15 ans.

- 336,42 ha en 120 ans (totalité des peuplements adultes d'au moins 60 ans) soit 42 ha en 15 ans

\*  $S_m = 53,70 \text{ ha}$

Effort de régénération retenu ( $S_r$ ) : 48,50 ha

Cette valeur est comprise entre  $S_e$  et  $S_m$  mais cet effort est à répartir dans un groupe de régénération plus étoffé (70,19 ha).

On devra s'approcher le plus possible des préconisations :

- 20,52 ha à terminer complètement

- 12,57 ha régénérés à 75 %

- 37,10 ha régénérés à 50%.

#### Justification :

En ne régénérant qu'une surface  $S_e$  sur une série déséquilibrée par un excès de vieux bois, on maintient ou on accroît la surface des peuplements trop âgés ; la forêt est moins stable, les difficultés de régénération accrues, la production diminuée à la fois en quantité, puisque les bois sont exploités au delà de leur âge optimal, et en qualité puisque la proportion des tares et de chablis croît. On peut même craindre une dégradation des peuplements évoluant vers des dépérissements massifs avec toutes les conséquences que cela implique.

#### 4.3.4 Classement des unités de gestion (parcelles ou sous parcelles)

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	G (m <sup>2</sup> /ha)	% PB	% BM	% GB
AMELIORATION 1	1	7,01	20	15	40	45
	2	5,10	17	20	35	45
	3	6,04	16	25	45	30
	4	7,72	16	25	45	30
	5	6,69	15	25	35	40
	6	8,55	15	30	40	30
	7	9,18	18	40	45	15
	8	9,01	21	45	45	10
	9	6,00	18	15	35	50
	10	6,57	20	25	35	40
	11	6,71	23	30	50	20
	12	8,19	13	25	45	30
	13	7,92	14	30	50	20
	14	7,80	12	30	55	15
	21	8,50	16	25	45	30
	22a	6,58	18	25	55	20
	25a	5,75	21	30	50	20
	27	6,62	20	15	40	45
	28	6,60	17	10	35	55
	30	6,28	22	20	40	40
	31	8,12	23	20	50	30
	32	6,18	13	15	35	50
	33	5,84	22	20	35	45
	34	6,16	19	20	40	40
	35	5,21	15	15	45	40
	36	5,52	13	20	35	45
	37	6,20	14	15	45	40
	40	4,32	17	20	35	45
	41	4,78	18	20	45	35
	42	4,89	17	15	45	40
46	4,65	19	10	40	50	
47a	11,84	15	35	50	15	
	<b>Total</b>	<b>215,30</b>				

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Autres observations
AMELIORATION 2	18a	0,44	Futaie résineuse (EPC)
	19a	0,05	
	22b	2,06	Futaie résineuse (EPC)
	22c	0,33	Bouquet de feuillus (Hêtre, Merisier...)
	23a	2,10	Futaie résineuse (EPC)
	23b	6,33	Futaie mixte
	24a	0,59	Futaie résineuse (EPC)
	25b	1,97	Futaie résineuse / 2 bouquets (EPC+ SP)
	29a	0,98	Futaie résineuse (EPC+ SP)
	64a	6,43	Futaie résineuse (EPC+ PN)
		<b>Total</b>	<b>21,26</b>

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Autres observations
<b>AMELIORATION 3</b>	16c	4,95	Jeune peuplement relativement homogène à dominance de chêne > 12 m
	17c	5,88	
	18b	6,78	
	19b	0,33	
	<b>Total</b>	<b>17,93</b>	

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Autres observations
<b>AMELIORATION 4</b>	15d	2,35	Jeunes peuplements hétérogènes
	16b	1,53	
	18c	1,67	
	18d	0,49	Plantation de frênes
	20d	2,28	Jeunes peuplements hétérogènes
	49a	1,80	Plantations de hêtre
	50a	0,85	
	<b>Total</b>	<b>10,96</b>	

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Autres observations
<b>JEUNESSE</b>	15j	2,96	Régénérations artificielles
	16j	1,96	
	17j	4,36	
	18j	0,62	
	20j	2,45	
	29j	0,76	
	47j	0,61	
	50j	1,36	Régénérations naturelles
	51j	0,56	
	52j	1,10	
	65j	0,69	Plantations
	<b>Total</b>	<b>17,43</b>	

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Volume (m³/ha)	Observations
<b>REGENERATION A terminer</b>	15r	2,73	135	Gros et Très Gros bois de chênes restants, à l'état de coupe secondaire
	19r	5,37	121	A l'état de coupe définitive
	45	4,94	106	Erables champêtres, Tilleuls et Charmes de beaux diamètres
	50r	1,01	100	Frênes et érables sycomores de fortes dimensions
	51r	1,35	77	
	52r	0,92	109	
	53	1,70	135	Peuplement mité à Gros Bois Le Hêtre est dominant
	54	1,13	154	
55	1,37	164		
<b>A poursuivre</b>	24r	8,01	159	Relevé de couvert réalisé partiellement lors de l'aménagement précédent Présence d'îlots de Bois Moyens à maintenir
	44	4,56	151	Peuplement à Gros Bois majoritaire Petits Bois composés de Charme essentiellement
<b>A entamer</b>	26	6,83	219	Peuplement à Gros bois majoritaire Essences diversifiées Semis de Hêtre diffus

29	13,69	144	Peuplement à Gros Bois dominant Présence d'îlots de Bois Moyens à maintenir
38	6,00	135	Peuplement mûr important Bois Moyens disséminés à préserver
39	5,76	144	
43	4,82	180	
<b>Total</b>	<b>70,20</b>		

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	G (m <sup>2</sup> ha)	% PB	%BM	%GB et %TGB
<b>IRREGULIER</b>	48i	1,29	18	35	40	25
	48k	8,79	17	50	30	10
	56	3,97	12	20	30	40
	57	2,22	15	30	40	30
	58	2,19	16	30	20	50
	59	2,94	18	40	30	30
	60	2,13	15	35	35	30
	61	2,17	13	30	45	25
	62	2,07	18	35	40	25
	<b>Total</b>	<b>27,76</b>				

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Observations
<b>VIEILLISSEMENT</b>	18v	0,28	Présence de Gros Bois disséminés ainsi que des perches d'avenir.
	19v	3,07	
	20v	3,06	Peuplement adulte à conserver dans une partie du massif enrésinée ou très rajeunie
	49v	2,45	Peuplement non régénéré – Essences diversifiées
	65v	1,21	Bouquet très diversifié – Fort intérêt écologique Proximité d'un ruisseau
	<b>Total</b>	<b>10,08</b>	

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Observations
<b>SENESCENCE</b>	64s	2,08	Sources tuffeuses Peupleraie clairière et dépérissante Phragmitaie et cariçaie Lisières forestières à forts enjeux écologiques et paysagers
	<b>Total</b>	<b>2,08</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>393,01</b>	

(voir carte n° 13 : aménagement)

#### 4.3.5 Méthodes de contrôle

##### 4.3.5.1 Groupe de peuplements traités en futaie irrégulière

Dans le cas de futaie irrégulière par pied d'arbres, le suivi par surface n'est pas possible du fait du caractère diffus du renouvellement. On doit donc imaginer un autre type de contrôle. Ce dernier est généralement réalisé à posteriori et porte sur l'évolution du capital, de la composition, de la structure et éventuellement sur une estimation statistique par échantillonnage de l'installation et de la croissance de semis.

#### 4.3.5.1.1 Evolution souhaitée de la structure et du capital par groupe

Parcelles Concernées	Situation actuelle G (m <sup>2</sup> /ha)	Objectif à la fin de l'aménagement G (m <sup>2</sup> /ha)	Objectif à long terme G (m <sup>2</sup> /ha)
56 à 62	15	12	14

La parcelle 48 est classée en irrégulier, mais sera traité différemment, sa structure étant très éloignée de celle recherchée.

Les résineux sont dominants (épicéas communs, pins noirs, pins sylvestres...) mais de diamètres encore relativement faibles. Les feuillus divers sont disséminés, on recherche une installation progressive des feuillus (qui bénéficieront du couvert des résineux à moyen terme). Le mélange des essences sera privilégié, d'autant que les enjeux paysagers sont forts.

#### Commentaires :

L'objectif de capital à long terme sur la forêt a été fixé à la fourchette basse pour les peuplements irréguliers en Hêtre, dans la mesure où l'on attend un mélange avec les feuillus précieux et les feuillus divers.

Le groupe irrégulier regroupe des parcelles dont le capital actuel s'approche relativement bien du capital à rechercher. Mais, il faut engager le renouvellement des peuplements et profiter de l'ensemencement des trouées. Le capital sera abaissé dans un 1<sup>er</sup> temps suite à la récolte de bois mûrs.

G par Catégorie de diamètre (en m <sup>2</sup> /ha)	Situation actuelle		objectif à long terme	
	% G	G	% G	G
Perches et petit bois	40	6	20	3
Bois moyens	30	4,5	35	5
Gros bois et très gros bois	30	4,5	45	6
		15		14

#### Commentaires :

La proportion des Gros Bois doit augmenter au détriment des Petits Bois. Les Bois Moyens par le biais des éclaircies devront changer progressivement de catégorie. On cherchera à privilégier au maximum les semis et perches dans les trouées. La structure actuelle des peuplements est assez proche de celle recherchée, il faut donc la pérenniser. Les Bois Moyens, bien représentés, constituent un bon réservoir de Gros Bois ; ainsi une éclaircie dans les bois moyens devrait aboutir à obtenir plus rapidement des arbres de fortes dimensions. La récolte des bois à maturité est inévitable et même souhaitable.

#### *4.3.5.1.2 Suivi du renouvellement*

Le groupe irrégulier sera traité en conversion en futaie irrégulière par pieds d'arbres et par bouquets, il n'y a donc pas lieu de calculer de surface d'équilibre à régénérer. Aucun équilibre n'est recherché à l'échelle de la parcelle, il convient toutefois de rechercher le maintien d'un capital productif en gros bois et d'assurer le renouvellement progressif au niveau du groupe.

Lors de l'inventaire prochain, on analysera le passage à la futaie par essence. Il devrait atteindre 3 tiges/ha/an pour garantir le renouvellement.



## 5 Programme d'actions

### 5.1 Dispositions concernant le foncier

Le périmètre doit être maintenu en état, certaines limites litigieuses sont à éclaircir (400 €/an). Des actions de rebornage ou de nouvelles matérialisations de limites doivent être réalisées.

Le parcellaire régulièrement entretenu facilite nettement la gestion forestière, notamment dans le cadre de la localisation et de la planification des différentes interventions en forêt : sylvicoles (travaux, martelages...) mais pas seulement (chasse, ou autres manifestations...), coût estimatif : 300 €/an.

La soumission d'une parcelle résineuse (ZB 102) est envisagée. Mais, actuellement les limites de cette parcelle ne sont pas suffisamment claires pour proposer une soumission au Régime Forestier.

### 5.2 Programme d'actions relatif à la série unique

#### 5.2.1 Opérations sylvicoles : coupes

##### 5.2.1.1 Programme d'assiette des coupes

Toutes les coupes sont assises par contenance, avec possibilité volume indicative (VPR<sup>3</sup>).

Le tarif aménagement utilisé en forêt communale est le Schaeffer Rapide n° 12.

a) Coupes de régénération : a périodiques avec suivi des surfaces régénérées.

REGENERATION	Parcelle	Surface (ha)	Volume estimatif	VPR total	Observations / Préconisations
<b>A terminer</b>	15r	2,73	370	<b>370</b>	Extraction du sous-étage - coupe définitive Enrichissements par placeaux
	19r	5,37	650	<b>650</b>	Coupe définitive à programmer Introduction de feuillus précieux avec protections individuelles
	45	4,94	525	<b>525</b>	Maîtriser le sous-étage pour limiter la concurrence des rejets et de la ronce
	50r	1,01	202	<b>202</b>	Coupe définitive à programmer Introduction de feuillus précieux avec protections individuelles
	51r	1,35	105	<b>105</b>	
	52r	0,92	101	<b>101</b>	Coupe d'ensemencement voire secondaire à engager Sous-étage à maîtriser
	53	1.70	230	<b>230</b>	
	54	1.13	175	<b>175</b>	
	55	1.37	225	<b>225</b>	
<b>A poursuivre</b>	24r	8,01	1280	<b>620</b>	Coupe d'ensemencement à engager dans les zones à Gros Bois
	44	4,56	690	<b>450</b>	Maîtriser le sous-étage pour limiter la concurrence des rejets et de la ronce
<b>A entamer</b>	26	6,83	1500	<b>620</b>	Extraction du sous-étage - Coupe d'ensemencement à envisager
	29	13,69	1980	<b>810</b>	
	38	6,00	810	<b>220</b>	
	39	5,76	835	<b>250</b>	
	43	4,82	870	<b>280</b>	
			Total	5833	
			Total/ an	388	

<sup>3</sup> volume présumé réalisable

Période	Coupe d'ensemencement	Coupe secondaire	Coupe définitive	Volume
2008 - 2012	24r - 26 - 53 - 54 - 55	45	15r - 50r - 51r - 52r	2250
2013 - 2017	29 - 43	26 - 44 - 53 - 54 - 55	19r - 45	2033
2018 - 2022	38 - 39	29 - 43	53 - 54 - 55	1550
			<b>Total</b>	<b>5833</b>

Voir annexe n°3 : résultats des comptages en plein

b) Coupes périodiques

Année	Parcelle	Surface (ha)	Rotation	Groupe	Derniers passages		Observations	VPR / ha	VPR total
2008	27	6.62	10	AMEL1	1957	1993	Récolte de bois à maturité en priorité	45	298
	28	6.6	10	AMEL1	1958	1993	Récolte de bois à maturité en priorité	45	297
	60	2.13	8	IRRE	1967	1992	1er passage en irrégulier	25	50
	61	2.17	8	IRRE	1967	1994	1er passage en irrégulier	50	109
	62	2.07	8	IRRE	1967	1996	1er passage en irrégulier	50	104
2009	9	6	10	AMEL1	1974	1994	Ouverture de cloisonnements	55	330
	10	6.57	10	AMEL1	1974	1994	Abaisser la concurrence du taillis en 1er récolte des GB ou TGB gênants ou se dépréciant	65	427
	11	6.71	10	AMEL1	1984	1995	<b>Désignation</b> - Eclaircie dynamique à prévoir	60	403
2010	7	9.18	10	AMEL1	1974	1992	Récolte de bois à maturité en priorité - éclaircie par le haut dans les BM	40	367
	25a	5.75	10	AMEL1	1956	1994	Récolte de bois à maturité en priorité - éclaircie par le haut dans les BM	40	230
	30	6.28	10	AMEL1	1962	1997	récolte des GB ou TGB gênants ou se dépréciant	50	314
	31	8.12	10	AMEL1	1962	1997	récolte des GB ou TGB gênants ou se dépréciant	50	406
2011	36	5.52	10	AMEL1	1964	1998	Récolte de bois à maturité en priorité - éclaircie par le haut dans les BM	35	193
	37	6.2	10	AMEL1	1963	1998	Récolte de bois à maturité en priorité - éclaircie par le haut dans les BM	40	248
	23b	6.33	7	AMEL2	.	2004	cloisonnements systématiques ouvert - privilégier les feuillus - <b>désignation</b> puis sélective	45	284
2012	42	4.89	10	AMEL1	.	2001	Abaisser la concurrence du taillis en 1er	50	245
	46	4.65	10	AMEL1	.	2002	récolte des GB ou TGB gênants ou se dépréciant	50	233
	18a	0.44	7	AMEL2	.	2006	systématique + sélective (légère) réalisées	40	18
	19a	0.1	7	AMEL2	.	2006	systématique + sélective (légère) réalisées	40	4
	22b	2.06	7	AMEL2	.	2006	systématique + sélective (légère) réalisées	50	103
	22c	0.33	7	AMEL2	.	2006	<b>Désignation</b> et éclaircie par le haut dans bouquet de feuillus	40	13
	23a	2.1	7	AMEL2	.	2006	systématique + sélective (légère) réalisées	50	105
	24a	0.59	7	AMEL2	.	2006	systématique + sélective (légère) réalisées	50	30
25b	1.97	7	AMEL2	.	2006	systématique + sélective (légère) réalisées	50	98	

	29a	0.98	7	AMEL2	.	2006	systematique + sélective (légère) réalisées	50	49
<b>2013</b>	33	5.84	10	AMEL1	1965	1997	Abaisser la concurrence du taillis en 1er récolte des GB ou TGB gênants ou se dépréciant	55	321
	34	6.16	10	AMEL1	1976	1998		50	308
	35	5.21	10	AMEL1	1985	1998	Récolte de bois à maturité en priorité - éclaircie par le haut dans les BM	35	182
	1	7.01	10	AMEL1	1987	2002	Récolte de bois à maturité en priorité - éclaircie par le haut dans les BM	35	245
	2	5.09	10	AMEL1	1987	2003	Récolte de bois à maturité en priorité - éclaircie par le haut dans les BM	30	152
	48i	1.29	8	IRRE	1984	.	1er passage en irrégulier dans peuplement de feuillus	35	45
	48k	8.79	9	IRRE	1984	2006	1er passage en irrégulier dans peuplement de résineux - <b>désignation</b> des perches ou PB	25	220
	40	4.32	10	AMEL1		2000	Abaisser la concurrence du taillis en 1er	35	151
	41	4.78	10	AMEL1		2001	récolte des GB ou TGB gênants ou se dépréciant	35	167
<b>2014</b>	3	6.05	10	AMEL1	1988	2003	Récolte de bois à maturité en priorité - éclaircie par le haut dans les BM	25	151
	4	7,72	10	AMEL1	1988	2003	Récolte de bois à maturité en priorité - éclaircie par le haut dans les BM	30	231
	5	6.7	10	AMEL1	1988	2004	Récolte de bois à maturité en priorité - éclaircie par le haut dans les BM	30	201
	56	4.00	8	IRRE	1956	2002	1er passage en irrégulier - <b>Désignation</b> des perches d'avenir	40	160
	57	2.22	8	IRRE	1958	2003	1er passage en irrégulier - <b>Désignation</b> des perches d'avenir	40	89
	58	2.19	8	IRRE	1987	2004	1er passage en irrégulier - <b>Désignation</b> des perches d'avenir	40	88
	59	2.94	8	IRRE	1987	2005	1er passage en irrégulier - <b>Désignation</b> des perches d'avenir	40	118
	16a	4.95	6	AMEL3	.	2007	désignation effectuée - 2nde éclaircie - bonne gestion du sous-étage	25	124
	17a	5.88	6	AMEL3	.	2007	désignation effectuée - 2nde éclaircie - bonne gestion du sous-étage	25	147
	18b	6.78	6	AMEL3	.	2007	désignation effectuée - 2nde éclaircie - bonne gestion du sous-étage	25	170
	19a	0.33	6	AMEL3	.	2007	désignation effectuée - 2nde éclaircie - bonne gestion du sous-étage	25	7
<b>2015</b>	64a	6.43	7	AMEL2		2006	systematique + sélective (légère) réalisées	45	289
	32	6.18	10	AMEL1	1980	.	Abaisser la concurrence du taillis en 1er récolte des GB ou TGB gênants ou se dépréciant	35	216
	47a	11.84	10	AMEL1	1988	2004	Récolte de bois à maturité en priorité - éclaircie par le haut dans les BM	20	237
	18v	0.28	10	VIEI	.	2007	Abaisser la concurrence du taillis	10	3
	19v	3.07	10	VIEI	.	2007	Prélèvement léger	15	46
	20v	3.06	10	VIEI	.	2007	Maintien de sujets de fortes dimensions	15	46
<b>2016</b>	60	2.13	8	IRRE	.	2008	Extraction des TGB - enlèvement du taillis gênant - <b>Désignation</b> et détournement des perches d'avenir	25	53
	61	2.17	8	IRRE	.	2008		30	65
	62	2.07	8	IRRE	.	2008		40	82
	6	8.55	10	AMEL1	1989	2004	Récolte de bois à maturité en priorité - éclaircie par le haut dans les BM	30	257
	8	9.01	10	AMEL1	1984	2005	éclaircie dynamique réalisée	25	225

	49v	2.45	10	VIEI	.	.	Abaisser la concurrence du taillis - maintien de sujets âgés	25	61
	65v	1.21	10	VIEI	.	.	Abaisser la concurrence du taillis - maintien de sujets âgés	15	18
<b>2017</b>	12	8.19	10	AMEL1	1995	2007	BI exploité en 2006	25	204
	13	7.92	10	AMEL1	1995	2007	BI exploité en 2006	25	198
	14	7.8	10	AMEL1	1996	2007	BI exploité en 2006	25	195
	21	8.5	10	AMEL1	.	2007	Prélèvement prudent	25	212
	22a	6.58	10	AMEL1	.	2007	Prélèvement prudent	25	164
	49a	1.8	6	AMEL4	.		1er passage en coupe - <b>désignation</b>	30	54
	50a	0.85	6	AMEL4	.		1er passage en coupe - <b>désignation</b>	30	26
<b>2018</b>	27	6.62	10	AMEL1	.	2008	Eclaircie prudente	35	232
	28	6.6	10	AMEL1	.	2008	Récolte des GB se dépréciant	35	231
	15a	2.35	6	AMEL4	.	.	1er passage en coupe - désignation seulement au 2nd passage	25	59
	16b	1.53	6	AMEL4	.	.	1er passage en coupe - désignation seulement au 2nd passage	25	38
	23b	6.33	7	AMEL2	.	2001	cloisonnements systématiques ouvert - privilégier les feuillus – sélective au profit des tiges désignées	55	248
<b>2019</b>	9	6	10	AMEL1	.	2009	Eclaircie prudente	30	180
	10	6.57	10	AMEL1	.	2009	Récolte des GB se dépréciant	30	197
	11	6.71	10	AMEL1	.	2009	Eclaircie au profit des tiges désignées en priorité	45	302
	18a	0.44	7	AMEL2	.	2012	Eclaircie par le haut	40	18
	19a	0.1	7	AMEL2	.	2012	Eclaircie par le haut	40	4
	22b	2.06	7	AMEL2	.	2012	Eclaircie par le haut	50	103
	22c	0.33	7	AMEL2	.	2012	Eclaircie par le haut	40	13
	23a	2.1	7	AMEL2	.	2012	Eclaircie par le haut	50	105
	24a	0.59	7	AMEL2	.	2012	Eclaircie par le haut	50	30
	25b	1.97	7	AMEL2	.	2012	Eclaircie par le haut	50	98
29a	0.98	7	AMEL2	.	2012	Eclaircie par le haut	50	49	
<b>2020</b>	7	9.18	10	AMEL1	.	2010	Eclaircie prudente	25	230
	25a	5.75	10	AMEL1	.	2010	Eclaircie prudente	25	144
	30	6.28	10	AMEL1	.	2010	Récolte des GB ou TGB gênants ou se dépréciant	30	188
	31	8.12	10	AMEL1	.	2010	Récolte des GB ou TGB gênants ou se dépréciant	30	244
	16a	4.95	6	AMEL3	.	2014	3ème passage en coupe - maintien du sous-étage non gênant	30	149
	17a	5.88	6	AMEL3	.	2014	3ème passage en coupe - maintien du sous-étage non gênant	30	176
	18b	6.78	6	AMEL3	.	2014	3ème passage en coupe - maintien du sous-étage non gênant	30	203
	19b	0,33	6	AMEL3	.	2014	3ème passage en coupe - maintien du sous-étage non gênant	25	8
	20a	2.28	6	AMEL4	.	2014	1er passage en coupe - désignation seulement au 2nd passage	30	68
	<b>2021</b>	48i	1.29	8	IRRE	1984	2013	2ème passage en irrégulier dans peuplement de feuillus	35
48j		8.79	9	IRRE	1984	2013	2ème passage en irrégulier dans peuplement de résineux	25	220
36		5.52	10	AMEL1	.	2011	Eclaircie prudente	20	110
37		6.2	10	AMEL1	.	2011	Récolte des GB se dépréciant	20	124

	18c	1.57	6	AMEL4	.	.	1er passage en coupe - désignation seulement au 2nd passage	20	31
	18d	0.59	6	AMEL4	.	.	1er passage en coupe - désignation à prévoir	20	12
<b>2022</b>	56	4	8	IRRE	.	2014	2nd passage en irrégulier	25	100
	57	2.22	8	IRRE	.	2014	2nd passage en irrégulier	25	56
	58	2.19	8	IRRE	.	2014	2nd passage en irrégulier	25	55
	59	2.94	8	IRRE	.	2014	2nd passage en irrégulier	25	74
	42	4.89	10	AMEL1	.	2012	Eclaircie prudente	20	98
	46	4.65	10	AMEL1	.	2012	Eclaircie prudente	20	93
	64a	6.43	7	AMEL2		2015	systematique + sélective (légère) réalisées	45	289
							Total général		15510
							Total annuel		1034

### 5.2.1.2 Règles de culture

*Se référer aux guides de sylviculture régionaux.*

Rotations :

AMEL 1	10
AMEL 2 FEUILLUS	7
AMEL 2 RESINEUX	7
AMEL 3	6

AMEL 4	6
IRRE FEUILLUS	8
IRRE RESINEUX	8
VIEI	10

Règles particulières de culture :

#### **Amélioration 1 :**

Les Très Gros Bois doivent être récoltés avant la dépréciation complète de la qualité. Les prélèvements doivent être prudents. L'éclaircie s'effectuera toujours par le haut. Les Gros Bois de qualité moyenne gênant des Bois Moyens devront être extraits : en revanche, ceux de qualité supérieure peuvent être maintenus, sachant que leur état sanitaire doit être correct. On capitalise sur les arbres de qualité et de fortes dimensions. La gestion du sous-étage est primordiale, la protection des fûts étant indispensable.

L'objectif à atteindre : de très gros bois avec une bille de pied de qualité protégée par l'ombrage bienfaiteur du sous-étage.

#### **Amélioration 2 :**

Les cloisonnements systématiques ont été ouverts précédemment, et la 1<sup>ère</sup> coupe surtout sanitaire effectuée. Les éclaircies doivent être réalisées par le haut au profit des tiges les mieux conformées et les plus vigoureuses.

Les feuillus seront privilégiés au maximum.

#### **Amélioration 3 :**

Un diagnostic est indispensable avant toute intervention.

Il s'agit du 2<sup>ème</sup> passage en coupe durant cet aménagement. Un repérage des tiges d'avenir a été effectué et un éclaircie dynamique à leur profit a eu lieu dans la foulée. Désormais il s'agit de repérer les arbres qui réagissent le mieux aux éclaircies et de poursuivre leur bon développement.

On cherchera à conserver au maximum le sous-étage présent ou qui s'installe.

Des arbres pourront être désignés pour compléter le peuplement d'avenir.

#### **Amélioration 4 :**

Peuplement à dominance de chênes :

Un diagnostic est indispensable avant toute intervention.

Un 1<sup>er</sup> passage en coupe est judicieux pour abaisser la densité de tiges.

2<sup>ème</sup> passage en coupe accompagné d'une prédésignation des tiges d'avenir.

Peuplement à dominance de hêtres :

Un diagnostic doit être effectué préalablement. On procède à un détournage des tiges désignées uniquement dans les cônes en phase d'expansion.

Les autres cônes sont maintenus en phase de qualification et feront l'objet de travaux sylvicoles. Dès que les billes de pied sont formées et que l'on peut juger de leur qualité, on procède au choix des arbres objectif qui bénéficieront d'éclaircies progressives tout au long de la vie du peuplement.

La désignation d'arbres objectif apporte les garanties suivantes :

\* Un travail permanent au profit des mêmes tiges permettant de capitaliser les gains de croissance sur une longue durée et d'obtenir des houppiers fournis et bien équilibrés et des troncs cylindriques, assurant une croissance régulière et soutenue et limitant le développement des bourgeons dormants sur les tiges.

\* Un choix minutieux des tiges qui bénéficieront de tous les soins, facilitant les martelages ultérieurs et favorisant les éclaircies par le haut qui sont les plus efficaces.

\* Une protection des arbres désignés dont le repérage joue un rôle préventif lors des multiples exploitations.

#### Les critères principaux :

\* Vigueur et dominance : les arbres les plus gros à l'issue de la phase de qualification ont un avantage sur le diamètre qu'il ne faut pas négliger, un houppier bien développé leur permettant de réagir aux éclaircies rapidement et sans stress générateur de gourmands.

\* La qualité de la bille de pied qui constituera l'essentiel de la valeur lors de la récolte finale.

#### **Irrégulier :**

En règle générale, l'objectif des coupes à pratiquer durant cet aménagement sera de :

- ouvrir lorsque la topographie le permet des cloisonnements d'exploitation à 25-30 m d'entraxe. Ils serviront à la préservation des arbres restant et de la régénération ainsi qu'à l'organisation des travaux.
- Mener à leur optimum économique toutes les tiges
- Favoriser le développement par détournage des perches et des petits bois de qualité correcte.
- Favoriser un mélange des essences : maintien du mélange existant et recherche du développement d'essences minoritaires mais bien en station, quelles qu'elles soient.
- Ne pas prélever des volumes trop conséquents dans les peuplements vieillissants. La seule présence de semis ne devra en aucun cas constituer une raison à l'enlèvement d'une tige.

Gestion du taillis (même passé précomptable) :

- Issus d'un ancien traitement en taillis sous futaie, la majorité des parcelles présente une forte proportion de taillis, il sera donc nécessaire dans ces parcelles de ramener le charme dans son rôle cultural de dosage de la lumière et de gainage, exception faite de quelques tiges de franc pied de belle qualité.
- Le taillis sera travaillé de façon systématique même s'il ne concurrence pas directement un bois d'avenir pour amener de la lumière au sol et enclencher l'installation de semis.
- Dans les zones très pauvres en réserves, il peut être opportun de réaliser des coupes de taillis à l'emporte-pièce pour accélérer l'installation de la régénération. L'objectif à terme est d'obtenir une surface terrière de taillis égale à 2 ou 3 m<sup>2</sup> par ha.

## 5.2.2 Opérations sylvicoles : travaux

*Cf. normes de travaux sylvicoles régionales*

### 5.3.2.1 Travaux

Travaux sylvicoles de régénération

Parcelle	Surface (ha)	Type de travaux	Passages prévus	Coût unitaire	Coût total
15r	2,73	Ouverture de cloisonnements sylvicoles	1	150	409
		Entretien de cloisonnements sylvicoles	2	70	382
		Dégagements sylvicoles	3	700	5733
		Enrichissements par placeaux	1	2000	5460
19r	5,37	Entretien de cloisonnements sylvicoles	2	70	751
		Dégagements sylvicoles	2	700	7518
		Enrichissements par placeaux	1	2000	10740
45	4,94	Entretien de cloisonnements sylvicoles	2	70	691
		Dégagements sylvicoles	3	700	1037
		Enrichissements	1	1500	7410
50r	1,01	Ouverture de filets sylvicoles	2	1000	2020
		Dégagements sylvicoles	2	500	1010
		Lutte contre la clématite + Taille de formation	2	400	808
51r	1,35	Ouverture de filets sylvicoles	2	1000	2700
		Dégagements sylvicoles	2	500	1350
		Lutte contre la clématite + Taille de formation	2	400	1080
52r	0,92	Ouverture de filets sylvicoles	2	1000	1840
		Dégagements sylvicoles	2	500	920
		Lutte contre la clématite + Taille de formation	2	400	736
53	1,70	Ouverture de filets sylvicoles	1	1000	1700
		Dégagements sylvicoles	1	500	850
54	1,13	Ouverture de filets sylvicoles	1	1000	1130
		Dégagements sylvicoles	1	500	565
55	1,37	Ouverture de filets sylvicoles	1	1000	1370
		Dégagements sylvicoles	1	500	685
24r	8,01	Ouverture de cloisonnements sylvicoles	1	100	801
		Entretiens de cloisonnements sylvicoles	1	70	560
		Dégagements sylvicoles	3	700	16821
44	4,56	Ouverture de cloisonnements sylvicoles	1	100	456
		Entretiens de cloisonnements sylvicoles	1	70	319
		Dégagements sylvicoles	2	700	9576
26	6,83	Ouverture de cloisonnements sylvicoles	1	100	683
		Entretiens de cloisonnements sylvicoles	1	70	478
		Dégagements sylvicoles	2	700	9562
29	13,69	Ouverture de cloisonnements sylvicoles	1	100	1369
		Dégagements sylvicoles	1	700	9583
38	6,00	Ouverture de cloisonnements sylvicoles	1	100	600
		Dégagements sylvicoles	1	700	4200
39	5,76	Ouverture de cloisonnements sylvicoles	1	100	576
		Dégagements sylvicoles	1	700	4032
43	4,82	Ouverture de cloisonnements sylvicoles	1	100	482
		Dégagements sylvicoles	1	700	3374

Le coût total des travaux de régénération est de 122367 € soit 8157 € par an

\* Parcelles 15r et 19r : des plantations de Chêne sessile pourront être effectuées par placeaux de 15 à 20 tiges ; les plants seront installés avec des protections individuelles afin de faciliter leur repérage et leurs entretiens ultérieurs. Des alisiers torminaux et des merisiers seront également introduits.

\* Parcelle 45 : des enrichissements en chênes sessiles, chênes pédonculés, érables champêtres, merisiers et tilleuls compléteront les parties non régénérées.

Subventions :

Les parcelles 19 et 45 sont concernées par un dossier de subventions (conversion) n°I21D0540671011.

Travaux sylvicoles de jeunesse :

Parcelle	Surface (ha)	Type de travaux	Passages prévus	Coût unitaire	Coût total
15j	2,96	Entretiens de cloisonnements sylvicoles	2	70	1729
16j	1,96	Dégagements sylvicoles et tailles de formation	1	800	9880
17j	4,36				
18j	0,62	Nettoisement	1	1000	12350
20j	2,45				
29j	0,76	Entretiens de cloisonnements	2	70	106
		Dégagements sylvicoles + tailles de formations	1	800	608
		Elagage des feuillus précieux	2	300	456
47j	0,61	Nettoisement + taille de formation	2	400	488
50j	1,36	Ouverture de filets sylvicoles	2	1000	6040
51j	0,56	Dégagements sylvicoles	2	500	3020
52j	1,10	Taille de formation + Lutte contre la clématite	2	400	2416
65j	0,69	Dégagements localisés	3	200	414
		Tailles de formations	3	400	828
				<b>Total</b>	<b>38335</b>

Le coût total des travaux de jeunesse est de 38335 € soit 2555 € par an

Dans le cas des plantations, il convient de maintenir une ambiance forestière très utile pour une meilleure conformation des tiges (rectitude, absence de fourches ou de branches basses, bonne dominance apicale...). Si cette dernière s'avère insuffisante, des tailles de formations puis des élagages peuvent avoir lieu.

Subventions : les parcelles 16 et 18 ont bénéficié d'un dépressage subventionné (I22D0540571006).

### Travaux sylvicoles d'amélioration :

Parcelles	Surface (ha)	Type de travaux	Passages prévus	Coût unitaire	Coût total
15a	2,35	Entretiens de cloisonnements sylvicoles	1	70	164
		Nettoiements	1	1000	2350
18c	1,57	Entretiens de cloisonnements sylvicoles	1	70	109
		Nettoiements	1	1000	1570
18d	0,49	Taille de formation	2	400	392
		Elagage	2	400	392
20d	2,28	Entretiens de cloisonnements sylvicoles	1	70	159
		Nettoiements	1	1000	2280
49a	1,80	Entretiens de cloisonnements sylvicoles	2	70	371
50a	0,85	Taille de formation et lutte contre la clématite	2	800	4240
				<b>Total</b>	<b>12027</b>

Le coût total des travaux d'amélioration est de 12027 € soit 801 € par an

### Travaux sylvicoles en irrégulier

Parcelles	Surface (ha)	Type de travaux	Passages prévus	Coût unitaire	Coût total
56	4,00	Dégagements extensifs	2	400	6728
57	2,22	Taille de formation et élagage			
58	2,19				

Le coût total des travaux en irrégulier est de 6728 € soit 448 € par an

Ces parcelles comportent des peuplements mûrs, l'extraction de sujets surannés est inévitable. Des trouées plus ou moins conséquentes s'ensemencent naturellement. Des travaux extensifs peuvent être judicieux et assurer un renouvellement en continu sur ces parcelles.

## **5.3 Opérations en faveur du maintien de la biodiversité**

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Exception faite des cas de risque sanitaire pour les résineux<sup>4</sup>, il sera utile de conserver des arbres creux, troués ou morts en faveur des pics, autres oiseaux, chauves-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...).

Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, rubans...) et ne doivent pas remettre en cause la sécurité du public.

<sup>4</sup> Les résineux dont l'écorce n'existe plus ne présentent pas de risque

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissants), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt.

Un îlot de vieillissement concerne les parcelles 18, 19 et 20, on attendra un âge avancé pour récolter certains sujets, les vieux arbres sont un des maillon essentiels des écosystèmes.

Un îlot de sénescence a été instauré en parcelle 64, les enjeux écologiques, biologiques et paysagers y sont prépondérants. Dans ces zones clairiérées, humides, l'enjeu de production est inexistant. Ainsi, on proscrie le passage d'engins dans cette zone afin de sauvegarder cet habitat rare et particulièrement remarquable.

Un suivi scientifique et botanique peut être proposé dans l'avenir. Il faut penser à l'évolution de cet écosystème (fermeture du milieu...).

#### **5.4 Dispositions liées aux mardelles**

---

Les travaux spécifiques liés à la gestion de ces milieux humides pourront être effectués. De nombreuses espèces (végétales, animales....) sont inféodées à ce type de milieu. La recherche de financements extérieurs est souhaitable (curage ponctuel, mise en lumière de berges...).

**Avant toute intervention, un inventaire approfondi doit être effectué sur la totalité de ces milieux humides.**

## **5.5 Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche**

---

Les populations de chevreuils et de sangliers doivent être suivies attentivement.

Le plan de chasse de l'espèce chevreuil doit être augmenté si des dégâts forestiers renouvellent (frottis, abrouissements...). Il faut limiter la pression du chevreuil sur la végétation forestière, notamment dans le cadre du maintien de la biodiversité. Les essences rares et appétentes (merisier, alisiers, chênes...) ne doivent pas disparaître et laisser une unique place aux essences moins sensibles comme le Hêtre ou le Frêne...

L'activité cynégétique doit se concilier au mieux avec les autres activités en forêt. Les exploitations en forêt éviteront tant que possible les journées de chasse et vice-versa.

## **5.6 Dispositions en faveur de l'accueil du public et des paysages**

---

L'objectif est toujours de concilier au mieux la fréquentation prévisible et les aspirations du public avec la protection des milieux et des espèces et le maintien de leur aspect naturel.

La suppression des points noirs paysagers pourra exiger des interventions sur les peuplements forestiers pour alléger l'impact visuel de certaines lignes géométriques.

Une sylviculture avec des interventions discrètes mais efficaces notamment dans les zones à forte sensibilité paysagère sera appliquée.

Des zones en forêt seront volontairement laissées ouvertes.

Le mélange d'essences est à rechercher à tout prix notamment sur les versants.

En parcelle 48, l'aire de stockage pose des problèmes (déchets) ; celle-ci doit être surveillée. Le site est enlaidi par la présence de ces détritiques et il y a un risque de pollution pour les eaux souterraines. Il s'agit de remédier à la dégradation du milieu naturel engendrée par le stationnement de véhicules et de personnes irrespectueuses.

En ce qui concerne la propreté :

La fermeture des routes forestières n'ont pas permis de limiter les décharges sauvages en forêt (épaves de voitures, objets encombrants, gravats...) et l'éparpillement des déchets. Les barrières sont sans cesse vandalisées.

Le ramassage des déchets en forêt est beaucoup plus difficile et coûteux qu'en ville (distances, accessibilité des poubelles, ramassage sur un sol hétérogène...). Le traitement est aussi très compliqué du fait que les déchets sont souillés et mélangés.

Malgré la difficulté et le coût, il est nécessaire d'intervenir régulièrement, les déchets appelant les déchets.

En forêt, les difficultés techniques spécifiques entraînent des surcoûts importants. Le tri sélectif va accroître ces coûts. Il faut chercher une solution plus en amont. La forêt non fréquentée est propre. Ce sont bien les visiteurs qui la salissent, ainsi que les automobilistes et les riverains.

Pour les déchets verts :

Le partenariat avec les communes riveraines de la forêt est indispensable pour que le ramassage des déchets verts ait lieu régulièrement pendant la période concernée et que les déchetteries soient ouvertes une partie du dimanche. Une campagne d'information des riverains pourrait avoir lieu et mentionner que les dépôts ne sont pas bons pour la forêt, qu'ils sont interdits et qu'ils seront réprimés. On pourrait aussi préciser les nouvelles modalités de ramassage ou dépôt de déchetterie et évoquer la possibilité du compostage individuel.

Pour les dépôts de gravats :

Au partenariat avec les collectivités riveraines s'adjoint la Chambre des métiers qui représente les artisans. Une déchetterie doit pouvoir accueillir des gravats des particuliers et des artisans dans un rayon restreint, à des heures pratiques.

Pour les autres pollutions : des journées organisées avec des associations pourraient être judicieuses. Une majorité se dégage sur le fait que la forêt est un espace naturel. Tout le monde souhaite qu'elle soit aussi propre que possible. Un partenariat avec les acteurs du territoire ayant une compétence ou une autorité dans ce domaine serait bénéfique.

Informers les usagers n'est pas simple, la pratique montre qu'ils lisent peu ou pas les articles des bulletins communaux et pas plus les panneaux d'information forestiers, trop peu souvent renouvelés. Ils sont très friands de rencontres sur le terrain avec les gestionnaires.

## ***5.7 Dispositions en faveur des vestiges archéologiques***

---

Réglementairement, la loi dit qu'il ne faut pas porter atteinte à tout ce qui touche l'art, l'histoire.... sans autorisation préalable de la DRAC. L'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (création de routes, de places de retournement, de poses de réseaux, etc) dans les environs des sites archéologiques devront être soumis pour avis au Service régional de l'Archéologie.

Par ailleurs, toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie..) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L531-16 du Code du Patrimoine.

Les vestiges devront être repérés lors des exploitations (rubans...), la pénétration d'engins est à proscrire à l'intérieur ces zones.
--

## **5.8 Dispositions concernant l'équipement général de la forêt**

---

Un entretien ponctuel de la desserte est à envisager (1500 € par an). Des rechargements des routes principales du massif de Grand-Failly devront être réalisés en priorité.

La création d'une place de dépôt et de retournement entre la parcelle 24 et parcelle 25 est indispensable, Il faut prévoir un aménagement pour protéger l'oléoduc (en bordure de D170), et empierrer un tronçon sur 130 mètres (coût estimatif :1000 € par an). Une barrière serait à installer en priorité.

Des rechargements ponctuels sont à proposer sur un chemin au Nord de la parcelle 64 (100 € par an).

Des panneaux indiquant le nom du massif ont à installer aux entrées des massifs (3). Ils permettent aux exploitants et grumiers de se repérer rapidement (200 € par an).

Les barrières et les panneaux BO sont à entretenir durant l'aménagement. Le coût estimatif est de 200 € / an.

## **5.9 Dispositions concernant les zones hors sylviculture**

---

Dans quelques parcelles à intérêts paysagers et écologiques, ou difficilement accessibles, n'y aura pas de sylviculture. L'objectif est le maintien de l'état boisé. L'abattage de sujets dangereux peut avoir lieu si ces derniers présentent des risques pour le grand public ou vis à vis de divers équipements.